BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1710-06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

(450)

Double vl

1400

M

Uu 5150

Uu

MERCURE GALANT.

A PARIS,

M. DCCX.

Avec Privilege du Roy.

MERCURE GALANT.

*Par le Sieur Du F****

Mois

de Juin, Juillet, & Aoust

1710.

A PARIS,
Chez DANIEL JOLLET, au Livre Royal, au bout du Pont S. Michel du côté du Palais.
PIERRE RIBOU, à l'Image S. Louis, sur le Quay des Augustins.
&
GILLES LAMESLE, à l'entrée de la ruë du Foin, du côté de la ruë Saint Jacques.

PREFACE.

PAr où commencer ma Preface ? quel caractere prendrai-je ? le ſerieux ou le comique. Une Preface ſerieuſe à la teſte d'un Mercure Galant, c'eſt s'engager par écrit à ennuyer le Public toute l'année ; mais auſſi une Preface comique promet un Livre de même, c'eſt

trop promettre, & l'on n'eſt jamais moins réjoüiſſant que quand on a promis de l'eſtre.

Quel parti prendre ? Il eſt bien triſte d'ennuyer d'honneſtes gens & tres-difficile de les réjoüir. Il faut pourtant caracteriſer une Preface ; elle doit annoncer par ſon caractere celuy du Livre & de l'Auteur ; c'eſt ce qui me fait trembler. Les conſequences qu'on tire d'une

Preface décident quelquefois de la réüſſite du Livre. Il faut ſi peu de choſe pour prévenir les hommes, & la prévention a tant de part à leurs déciſions !

Ma crainte redouble : le choix d'un caractere me tiens en ſuſpens ; tirons parti de cette incertitude. Ouy, mon incertitude me détermine, & puiſqu'une Preface tire à conſequence je me déter-

mine à n'en point faire.

Point de Preface, s'écriera-t-on ! Il en faut une ; on s'y attends : vous nous la devez. J'en conviens ; l'employ dont on m'a chargé est une espece de Charge publique.

Il faut enfin que je me fasse recevoir Auteur à la tête du Mercure Galant, & c'est par une humble Preface qu'un Auteur doit prêter serment entre les mains du

Public qu'il travaillera fidellement à luy plaire. Je jure que j'y tâcheray : ceux qui font ſerment de plaire ſont ſujets à fauſſer leur ſerment.

Un Auteur eſt bien embarraſſé à la teſte de ſon Livre : il ne ſçait quelle contenance tenir. S'il fait le fier on ſe plaît à rabattre ſa fierté ; s'il affecte de s'humilier, on le mépriſe ; s'il dit que ſon travail ſera merveilleux, on n'en croit

rien ; s'il dit que c'eſt peu de choſe, on le croit ſur ſa parole. Ne parlera-t-il point de ſes Ouvrages ; la dure neceſſité pour un Auteur.

J'en juge par moy-même. Je n'ay pû m'empêcher de citer icy un article de mes *Amuſements ſérieux & comiques*. Mais puiſque j'ay tant fait que de franchir les bornes de la modeſtie, diſons que ce Livre a eu de la réüſſi-

te. Peut-être que cela préviendra en faveur de celui-ci. Peut-être aussi que cela luy fera tort. On s'attendra à trouver dans celui-ci certain air neuf & original qui a plû dans l'autre : & c'est ce qu'on ne trouvera point icy. J'estois Auteur dans mes *Amusements* ; mais dans un Mercure, je ne puis estre qu'un Compilateur de bons ou de mauvais materiaux, tels

qu'on me les fournira. On n'en doit attendre de moy que le choix & l'arrangement. Ce qu'on pourroit exiger eſt un long Avant-propos que j'ay reſolu de ne point faire, & ce qui vous paroîtra ſingulier, plus j'ay de choſes à vous dire pour vous mettre au fait de mon Ouvrage, & plus il eſt à propos que je retranche ma Preface.

Ce paradoxe affecté eſt

en effet tres-ſingulier ; dira malignement un Critique : à cette ſingularité je reconnois encore l'Auteur des *Amuſements.*

Je n'affecte jamais d'être ſingulier, & le bon ſens ſeul m'éloigne icy de l'uſage ordinaire. Il me viendra tant de ſujets à traiter que je n'en prévois pas la difference. Quel ordre puis-je vous promettre là-deſſus.

Il eſt donc plus ſenſé d'attendre que chaque ſujet s'offrant à moy, faſſe naître les reflexions qui lui conviennent. Mes reflexions ſeront plus juſtes & moins ennuyeuſes ſéparément, que ſi je les faiſois ici toutes enſembles. Je vous promets donc à chaque Article un petit préambule : il ne tiendra qu'à vous de l'appeller *Preface*. Ainſi, pour peu que mes préam-

bules ſoient ennuyeux, vous aurez plus de Prefaces que vous ne voudrez.

On a jugé à propos que je miſſe au commencement de mon Mercure le Placet en vers que j'ay eu l'honneur de preſenter au Roy. Je ne vous le donne que comme un ſimple badinage, & je dois dire icy pour l'intelligence de ce Placet, que le Roy qui ſçait

jetter les yeux ſur les plus petites choſes, ſans perdre de vûë les plus grandes, a ſouvent daigné s'amuſer de mes Ouvrages.

PLACET
AU ROY.
POUR LE PRIVILEGE
du Mercure Galant.

Plaise au Roy, par Brevet, vouloir autoriser,
Le Privilege ancien que j'ay de l'amuser.
Plaise à ma Muse aussi d'être badine & sage.
Plaise à moy, me bornant au prudent badinage,

De ne pas ressembler à ces
foux serieux,
Qui veulent penetrer jus-
qu'aux secrets des Dieux.
De loüer sans flater, de
blâmer sans médire,
D'être libre sans m'oubier
Point ridicule en faisant
rire
Et serieux sans ennuyer.
En un mot plaise au Roy,
que je tâche à luy plaire,
Mais sur tout plaise au
Roy mon desir de bien
faire.

Plaiſe au Roy mon Mercure, & de-là s'enſuivra
Qu'aux gens de bon eſprit
mon Mercure plaira.

Il a plû à ſa Majeſté de m'accorder le Privilege que je luy demandois ; plaiſe à Apollon m'inſpirer quelques vers dignes de ma reconnoiſſance & de mon zele.

Hier me promenant dans les Bosquets de Marly, je les pris pour ceux du Parnasse. Je crus y voir Apollon, je m'imaginay estre Mercure, & voicy la Scene qui se passa entre Apollon & moy.

MERCURE ET APOLLON.

Dans un Bois Apollon rêvoit profondement,
Sa Lyre sur son bras penchoit negligemment.
Mercure la voit, la desire,
Il médite un larcin, quel en sera le fruit?
Il s'avance à petit bruit,
Voila sa main sur la Lyre;

Mais Apollon s'éveille,
& luy prenant la main,
Arreste, quel est ton des-
sein?
Mon dessein? je voulois
chanter ce Roy si sage,
Ce Roy dont les vertus
font respecter les Loix.
Alors d'un air severe A-
pollon l'envisage:
Comment donc petit per-
sonnage,
Dit-il, c'est bien à toy d'at-
tenter sur mes droits:
C'est bien à toy vraiment

d'oser chanter les Rois,
Dieu des Marchands fo-
rains, va borne ton au-
dace
A trafiquer tant bien que
mal
Faisant courir de place en
place
Le Sonnet & le Madri-
gal,
En fidele Marchand fais
ton Livre Journal,
Sans tromper ni surfaire,
ornes ta Marchandise,
Sois plaisant si tu peux, si

tu veux moralise,
Sauve-toy par le serieux
Lorsque tu ne pourras
mieux faire
Ouy, l'on te permettra
même d'être ennuyeux,
Tant-pis pour toy c'est ton
affaire;
Mais si ton vol auda-
cieux
Va jusqu'aux Rois ou jus-
qu'aux Dieux,
Et si tu prens l'essor en
portant tes Nouvelles
Le grand Dieu Jupiter te

rogner a les aîles.
Par ce ton menaçant ;
Mercure est allarmé,
Honteux, confus, il se dé-
monte
Et tâchant de cacher sa
honte
Abaisse sur ses yeux son
bonnet emplumé,
Tourne le dos, veut fuïr ;
mais audace nouvelle,
Un redoublement de zele
Le fait encore insister.
Non Apollon, dit-il, je
ne puis resister

Par quelques Vers il faut
que je me satisface,
Le Roy m'a fait une grace,
Je puis sans temerité
Chanter au moins sa bon-
té?
Je dois par reconnoissan-
ce....
Tais-toy, dit Apollon,
le respect, le silence,
Sont les Remerciemens
qu'on exige de toy,
Faire du bien gratis, *c'est*
le plaisir du Roy.

MERCURE GALANT.

JE vais donc commencer mon Livre. Les commencemens ſont imparfaits dans toutes ſortes d'Ouvrages ; mais ſur tout dans celui-ci qui dépend des Memoires

que l'on me fournira. Je n'ay pas encore établi mes correſpondances : je manque de materiaux & d'habitude pour les mettre en œuvre. Cependant on voudra juger des ſuites par mes commencements. Quelle injuſtice ! Il y a longtemps que les Auteurs ſe plaignent du Public, & que le Public eſt ſourd à leurs plaintes.

Plus j'aurois fait atten-

dre mon premier Mercure, moins on m'eut pardonné ses défauts. Je vais donc arranger à la hâte le peu de materiaux que j'ay : cette ébauche précipitée sera suivie de plusieurs autres, peut-estre encore plus imparfaites. Il est bon de vous y preparer d'abord. Pourrois-je à la continuë travailler, limer & polir un Livre par mois ? non, c'est bien assez de l'ébaucher.

A l'égard du ſtile, vous l'aurez tel qu'il me viendra, naturel, & negligé. Mais je m'appliqueray fortement à démêler le vray d'avec le faux: à ne point dire de veritez imprudentes, & à ne point mentir par complaiſance.

Commençons à mettre en ordre le peu de Memoires que j'ay pû recouvrer des mois de Juin & de Juillet; mais voici

quelques pacquets de Lettres qui me ſont venus de Province : ouvrons celui-ci.

C'eſt une Lettre d'un Provincial.

MONSIEUR,

Quoyque Mercure ait des aîles, auſſi bien que la Renommée ; néanmoins voſtre renommée prenant un vol plus prompt a devancé voſtre Mercure

dans nos Provinces, & vostre merite....

Par ce début flateur je devine que ce Provincial voudroit établir entre luy & moy un commerce de loüanges reciproques.

Ayant appris que vous avez succede à Monsieur Devizé, je vous demande une petite place pour un petit éloge, d'un petit

Officier d'une petite Election.

Ne l'ay-je pas deviné : ce ſont des éloges dont on a beſoin ; on viendra les chercher chez moy. Croit-on que j'en tienne Bureau ? Non, je n'ay point d'éloges à vendre ; j'en donnerois volontiers, mais ce ſeroit à ceux qui n'en ont pas beſoin ; c'eſt-à-dire qui ont aſſez de réputation,

pour ſe paſſer de loüanges ou aſſez de vertu pour les mépriſer.

Les loüanges exceſſives font tort à ceux qui les reçoivent & à ceux qui les donnent : les loüanges moderées offencent ceux qui en voudroient de plus grandes ; n'en point donner du tout c'eſt une extremité vicieuſe. Je ſuis bien tenté de tomber dans ce vice-là.

Un ſimple raconteur de Nouvelles doit s'abſtenir des Panegyriques comme il doit renoncer à la Satyre. C'en eſt fait, je prens la reſolution de ne jamais loüer ni médire; je renonce de bon cœur au plaiſir de médire; mais j'avouë, que je me feray beaucoup de violence pour ne point loüer.

La premiere violence que je vais me faire, ce

ſera celle de ne pas rendre à mon Predeceſſeur toute la juſtice qui luy eſt dûë. Je luy dois un éloge. Ouy, je m'abſtiens avec peine de loüer feu Mr Devizé, dont la probité, dont le zele, dont l'exactitude infatigable, dont le...

Mais j'oubliois pour lui ma reſolution. Je veux prouver en m'abſtenant d'un éloge ſi neceſſaire, que je tiendray au Public

tout ce que je luy promettray.

Ce n'eſt point par humeur chagrine que j'ay pris la reſolution de ne loüer perſonne. C'eſt ſeulement pour faire plaiſir à ceux qui meritent de vrayes loüanges. Je raconteray ſimplement les actions loüables qu'ils auront faites : leurs actions feront leur élogе, & je ne ſeray point obligé de les confondre

avec ceux qu'on ne peut loüer que par des loüanges verbales.

Continuons à examiner ce que j'ay ſur mon Bureau. Entre les Memoires qu'on m'a donnez, choiſiſſons ceux qui conviennent à mon deſſein.

Qu'eſt cecy ? c'eſt un gros paquet de Relations, de Journaux, de Nouvelles à la main. Voila des Lettres toutes

pleines d'érudition politique. Ceux qui m'écrivent assistent apparemment incognito à tous les Conseils de l'Europe. A les voir affirmer, trancher, décider, leurs décisions sont des Maximes d'Etat. L'un veut m'apprendre les Interests des Princes; l'autre me jure qu'il a le secret des Ministres, & que ses avis seront des Tresors pour moy.

Que de richesses dont je n'ay pas besoin ! Je vous remercie, Messieurs ; je vous rends graces de vos avis, & je vous déclare que je ne me mêle point de Politique. J'aime à raisonner sur des principes clairs, car souvent on se trompe quand on ne juge des causes que par les évenemens.

Je me contenteray donc d'exposer simplement les faits publics &

averez ſans m'amuſer à copier la Gazette. Je tâcheray de récapituler en peu de mots, l'action, le lieu, les noms, & ſur tout les dates des évenemens afin que mon Mercure puiſſe ſervir de Memorial pour en aller chercher les détails dans les Journaux.

Voicy par exemple la forme que je donneray à l'Article du Siege de Douay.

De Paris le 26. Juin.

LE 22. AVRIL la Ville de Douay a esté investie par les Alliez.

LA NUIT DU 4. AU 5. JUIN la tranchée a esté ouverte.

LE 29. JUIN la Ville a esté renduë par Capitulation, avec le Fort de Scarpe.

Mr le Comte d'Albergothy, Lieutenant General, Commandant en Chef.

Mr de Pomereu, Gouverneur.

Mr de Valory, Maréchal

de Camp, & Commandant les Ingenieurs.

Mr le Comte de Dreux, Maréchal de Camp.

Mr le Duc de Mortemar, Brigadier General d'Infanterie.

Mr le Comte de Lagnion, Brigadier.

Mr de Chastenay, Brigadier.

Mr le Chevalier de Saucourt, Commandant l'Artillerie.

Les Maréchaux de Camp ont esté faits Lieutenans Generaux.

Mr le Duc de Mortemar a été fait Maréchal de Camp.

Mr le Marquis de Lille, Colonel, a esté fait Brigadier.

Mr le Chevalier de Villouvet, Colonel, a esté fait Brigadier.

Il n'y avoit dans la Place que 7500. hommes.

Le corps d'Armée détaché pour le siege, estoit composé de 40. Bataillons & de 40. Escadrons.

Leur Artillerie estoit de 70. pieces de canon, & de 80. mortiers ou pieriers.

Les Assiegeans ont perdu 8. à 9000. hommes.

On a fait 32. sorties.

La droite de l'Ataque étoit commandée par le Prince d'Anhalt-Dessau, & la gauche par le Prince d'Orange.

L'Armée d'observation, commandée par le Prince Eugene, & par Milord Marlborough.

Je diſtingue les moindres circonſtances par Articles, pour en faciliter la recherche.

Je mets en forme de Table la date des Lettres d'avis, & à la teſte de chaque Article la date du fait dont il s'agit. Voicy, par exemple, l'arrangement que je ſuivray pour les dates.

De Versailles le 5. Juin.

LE 5. JUIN Monsieur le Cardinal de Noailles benit la nouvelle Chapelle du Chasteau avec les ceremonies ordinaires.

Du Camp de Corbins le 5. Juin.

LE 2. JUIN, Dom Juan Antonio d'Amezaga, commandant un détachement de l'Armée du Roy d'Espagne, prit d'assaut la Ville d'Estadilla.

De Paris le 6. Juin.

LE .... le Roy a donné à Mr Coypel, la Charge de Garde des Tableaux & des Peintures de la Couronne. Elle vacquoit par la mort de Mr Oats.

De Paris le 6. Juin.

LE 6. JUIN Louise de la Baulme le Blanc, Duchesse de la Valliere, est morte âgée de 67. ans au grand Convent des Carmelites.

Elle y avoit pris l'Habit de Religion ſous le nom de *Sœur Louiſe de la Miſericorde*, & elle y avoit paſſé 36. ans dans la pratique de la penitence la plus auſtere, & de toutes les vertus chrêtiennes.

De Ratisbonne le 8. Juin.

LE .... le Duc Henry de Saxe-Reinhield eſt mort ſans enfans. Le Duc Jean-Erneſt de Salfeld ſon frere, & le Duc de Saxe-Meinengen ſon neveu, ont pris

possession de ses Etats. Le Duc de Saxe-Gotha, aussi neveu du défunt s'y est opposé.

De Versailles le 13. Juin.

LE 13. JUIN le Roy a donné l'Abbaye d'Haulmont à Don Ansbert Petit.

De Versailles le 13. Juin.

LE 13. JUIN le Roy a donné l'Abbaye de Vernaison à Mc du Rousset de la Baume.

De Versailles le 13. Juin.

LE 13 JUIN le Roy a donné l'Abbaye de Sainte Claire de Clermont à Mr Dagrain.

De Versailles le 13. Juin.

LE 13. JUIN le Roy a donné le Doyenné de Saint Omer à Mr l'Abbé des Lyons, Grand-Vicaire de Saint Omer.

C'eſt aſſez de Nouvelles de ſuite : je les interrompray ſouvent par des Ouvrages d'eſprit ou par des Hiſtoriettes, quand j'en auray. Cette alternative des-ennuyera également certains beaux Eſprits que les Nouvelles fatiguent, & certains Nouvelliſtes qu'un Ouvrage d'eſprit fait bâiller.

La difficulté, c'eſt de trouver une eſpece d'or-

dre pour arranger d'une maniere amusante tant de sujets differens ou opposez. Je trouve cela si difficile que je desespere d'y réüssir. Un bel ordre est bien plus aisé à trouver. L'ordre a des regles; mais un desordre agreable n'a gueres d'autres regles que la varieté & le goust.

La varieté est une regle seure pour plaire; je vous promets de varier

quand j'auray dequoy. A l'égard du gouſt, la regle ſeure, c'eſt que le gouſt d'un ſeul homme ne ſçauroit plaire à tous.

Je ne puis pourtant arranger que ſelon mon gouſt. J'en ſuis fâché : je tâcheray de reparer le défaut de l'arrangement par le bon choix des Ouvrages.

En donnant d'abord quelques Pieces compoſées par des Auteurs du

premier ordre, je prétens rendre honorable la place que je donneray dans mon Mercure. Je prie donc tous les excellents Compositeurs de s'y placer, afin qu'il soit honteux de n'y pas estre, à tous ceux qui me refuseront leurs Ouvrages.

L'HONNEUR
FABLE.

Par Monsieur De F**

Dans l'âge d'or que l'on
nous vante tant,
Où l'on vivoit sans loix
& sans contrainte,
On croit qu'Amour eut
un regne éclatant:
C'est une erreur, il fut si
peu content

Qu'à Jupiter il porta cette
plainte.
J'ay des Sujets ; mais ils
sont trop soûmis,
Dit-il, je regne, & je
n'ay point de gloire ;
J'aimerois mieux dom-
pter des ennemis,
Je ne veux plus d'Empi-
re sans victoire.
A ce discours Jupin rêve
& produit
L'austere Honneur, épou-
ventail des Belles,
Rival d'Amour, & Chef

de ses Rebelles.
Qui peut beaucoup avec
un peu de bruit.
L'Enfant mutin le con-
sidere en face,
De prés, de loin, & puis
faisant un saut,
Pere des Dieux, dit-il,
je te rends grace,
Tu m'as fait là le Mons-
tre qu'il me faut.

ENVOY.

Fiere Beauté, vous que
rien ne surmonte,

Je ne dis pas, vous vous rendrez un jour;
Mais aprés tout, ceci n'eſt point un Conte,
L'Honneur fut fait pour l'honneur de l'Amour.

Pour l'honneur de mon Livre je voudrois bien avoir beaucoup de ces Poëſies Galantes à y placer ; mais je n'en ay que quatre ou cinq. Je les diſtribuëray à differens endroits pour interrompre une multitude de Nouvelles que trois mois d'interregne m'obligent de mettre dans un ſeul Mercure. Cela me peze ; j'ay ſur le dos, Juin, Juillet, & Aouſt. Je m'en

débaraſſe comme je puis. Quand je n'auray qu'un mois à remplir, vous aurez deux fois moins de Nouvelles & deux fois plus de Pieces ſolides ou agreables. En attendant, prenez patience.

Paſſons des Nouvelles de Juin à celles de Juillet.

NOUVELLES DE JUILLET.

De Paris le 1. Juillet.

LE 1. JUILLET Mre Armand de Joyeuse est mort âgé de plus de 80. ans. Il estoit Marechal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Lieutenant General pour sa Majesté des Villes, Pays, & Evèchez de Mets & Verdun,

& Gouverneur particulier de la Ville & Citadelle de Mets.

Si j'avois envie de m'étendre ſur les Genealogies, voicy une belle occaſion ; mais je ne m'en ſerviray que pour m'expliquer ſur cet Article, comme j'ay fait ſur les autres à meſure qu'ils ſe ſont preſentez.

Comme j'ay reſolu d'éviter en tout les partis extrêmes, je ne don-

neray point dans l'excés ennuyeux des Dissertations Genealogiques. Qu'on ne soit point blessé du terme d'ennuyeux; les Genealogies les plus belles sont les plus longues, & par consequent les plus ennuyeuses.

Je n'affecteray donc point d'en remplir les vuides de mon Livre; aussi ne leur refuseray-je point leur place quand elles viendront à propos;

mais je feray en ſorte qu'elles ne viendront à propos que tres-rarement ; c'eſt-à-dire pour éclaircir certains faits qui dépendent de la connoiſſance des Familles, ou pour donner quelques lumieres ſur les Alliances, ou enfin pour mettre en jour quelques Titres de Nobleſſe connus de peu de gens ; car pour ceux qui ne ſont point connuës du tout, il faut s'en

défier. Il y a long-temps que la vanité des hommes travaille en Genealogies, & les nouvelles découvertes là-dessus me sont suspectes.

Je ne m'attacheray donc qu'à marquer simplement l'état present des Familles, & je les feray remonter le moins haut que je pourray de peur qu'on ne les perde de vûë, ou plutost de peur qu'on ne voye trop dis-

tinctement leur origine; car je prétens que l'obſcurité des origines fait la grandeur des Maiſons.

Une Genealogie eſt une eſpece de Perſpective dont la beauté conſiſte à voir une longue ſuite d'objets : ils ſont plus foiblement colorez, & moins nettement deſſignez à meſure qu'ils s'éloignent : le point de vûë eſt ordinairement

un Lointain embroüillé qui laiſſe imaginer une infinité d'objets qu'on n'y voit point.

Ceux qui veulent qu'on voye dans l'origine de leur Maiſon plus loin que le point de vûë, croyent voir eux-mêmes dans ces broüillards lointains des Ancêtres bien formez & bien diſtinguez ; mais on ne les y voit que comme on voit dans des nuées bizar-

res, des hommes, des chevaux, des chimeres enfin.

Que chacun y voye ce qui luy fera plaisir ; mais j'ay resolu d'approfondir peu de Noblesses, de peur de blesser ou la verité ou la chimere.

A l'égard des Familles subalternes, il seroit à souhaiter que leurs Genealogies pussent s'illustrer à mesure que leur fortune augmente ; car tel

que le Mercure croyoit annoblir il y à trente ans en le disant issu d'un Gentilhomme Gascon, se fâcheroit à present si je ne le faisois pas descendre d'un Comte de Provence.

Cette digression a esté longue, mais la voila finie. Revenons à Mr de Joyeuse. Cet Article servira de modele aux autres. Je diray simplement que Mr le Maréchal de

Joyeuſe eſtoit fils d'Antoine-François de Joyeuſe, Gouverneur de Mouzon & de Beaumont, & de Marguerite de Joyeuſe.

Je ne laiſſeray pas de dire quelquefois quelque ſingularité d'une Maiſon à propos d'un nom qui m'en fera ſouvenir. En un mot, ſi je me fais des regles auſteres, je ſçauray bien les éluder toutes les

fois que je croiray pouvoir réjoüir ou instruire.

De Paris le 3. Juillet.

LE 2. JUILLET le Roy donna à Mr le Comte d'Albergotti le Gouvernement de Saar-Louis, & S. M. l'a nommé pour estre Chevalier du S. Esprit.

De Luneville le 4. Juillet.

LE 4. JUILLET à 5. heu-

res du matin, S. A R. Madame la Duchesse de Lorraine est accouchée d'une Princesse.

De Paris le 7. Juillet.

LE 29. JUIN Mr le Marquis de Sablé est mort.

Il estoit fils de Mr Servien Ministre & Secretaire d'Etat, & Surintendant des Finances ; & frere de Mr l'Abbé Servien, & de feuë Mc la Duchesse de Sully.

De Paris le 10. *Juillet.*

LE 10. JUILLET Mr de Nointel, fils de Mr de Nointel Bechameil Conseiller d'Etat, a épousé Mlle Roüillé, fille de Mr Roüillé Maistre des Requestes.

De la Haye le 10. *Juillet.*

LE .... JUILLET le General Hompesch a esté nommé au Gouvernement de la ville de Douay.

Mr des Roques Inge-

nieur en chef a eſté nommé à celuy du Fort de Scarpe.

De Verſailles le 11. *Juillet.*

Le Roy ayant fait inviter par Mr Deſgranges, Maître des Ceremonies, les Princes & Princeſſes de la Maiſon Royale, au Mariage de Monſeigneur le Duc de Berry avec Mademoiſelle, ils ſe trouverent tous à Verſailles le 5. de ce mois. Le même jour le Con-

trat fut ſigné dans le Cabinet du Roy, & enſuite les Fiançailles furent faites par Monſieur le Cardinal de Janſon, Grand Aumônier de France.

Le Lendemain 6. le Mariage fut celebré dans la Chapelle du Chaſteau par le même Cardinal en preſence du Roy, de tous les Princes, & de toutes les Princeſſes. Le ſoir il y eut un grand repas dans le Salon de l'Appartement du Roy; ils eſtoient 28. à table, Princes & Princeſſes de la Mai-

ſon Royale. Meſſieurs les Prince de Dombes & le Comte d'Eu, auſquels le Roy a accordé les mêmes honneurs qu'à Monſieur le Duc du Maine leur pere, y eſtoient auſſi dans leur rang.

Le Roy eſtoit au bout d'une Table dont la droite & la gauche eſtoient remplies dans l'ordre qui ſuit.

LE ROY.

A la droite du Roy.

Monſeigneur.
Madame la Ducheſſe de Bourgogne.
Madame la Ducheſſe de Berry.
Monſieur le Duc d'Orleans.
Madame la Grande Ducheſſe.
Madame la Princeſſe.
Madame la Princeſſe de Conty ancienne Doüairiere.

Monſieur le Prince de Conty.

Mademoiſelle de Valois.

Mademoiſelle de Charollois.

Madame la Ducheſſe de Vendoſme.

Mademoiſelle de la Roche-ſur-Yon.

Monſieur le Prince de Dombes.

Monſieur le Comte de Toulouſe.

A la gauche du Roy.

Monſeigneur le Duc de Bourgogne.

Monſeigneur le Duc de Berry.

Madame.

Madame la Ducheſſe d'Orleans.

Monſieur le Duc de Chartres.

Monſieur le Comte de Charollois.

Madame la Princeſſe de Conty nouvelle Doüairiere.

Mademoiſelle de Chartres

Mademoiſelle de Bourbon.

Madame la Ducheſſe du Maine.

Mademoiſelle de Conty.

Monſieur le Duc du Maine,

Monſieur le Comte d'Eu.

Le 7. Monſeigneur le Duc & Madame la Ducheſſe de Berry furent viſitez par le Roy, par Monſeigneur le Dauphin, par tous les autres Princes & Princeſſes & par les Grands de la

Cour ; la Reine d'Angleterre y vint aussi de Chaillot.

Le 8. ils furent visitez par les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, & le 9 par le Prevost des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, qui firent à Madame la Duchesse de Berry les presens accoûtumez en pareilles occasions.

Voicy l'Extrait des Lettres d'Appanage.

LETTRES

D'Appanage de M. le Duc de Berry, données à Versailles au mois de Juin 1710.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous presens & à venir, Salut. La Providence divine ayant distingué nostre regne entre tous les autres, par sa durée, par son éclat & par le nombre de nos Descendans, nous nous sommes continuellement at-

tachez à les former à la vertu, afin que leur éducation répondant à leur naiſſance, ils fuſſent autant recommandables par leurs ſentimens, qu'ils ſont élevez par la ſplendeur du ſang dont ils ſont ſortis. Noſtre tres-cher & tres-amé Petit-fils Charles Fils de France, a dignement répondu à nos eſperances; plus la grandeur de ſon rang l'a placé au-deſſus de nos autres Sujets, plus il nous a donné des marques reſpectueuſes de ſa reconnoiſſance, de ſon atta-

chement, & de ſon obéïſſance. Perſuadez qu'il continuëra les mêmes devoirs à noſtre tres-cher & tres amé Fils le Dauphin ſon Pere, & à noſtre tres-cher & tres-amé Petit-fils le Duc de Bourgogne ſon Frere aîné, & à ſes Deſcendans heritiers préſomptifs de la Couronne, nous avons cru pouvoir prendre en luy une entiere confiance, & devoir luy donner des preuves ſenſibles de noſtre affection paternelle, &c... Pour ces cauſes & autres, de l'avis de

nostre Conseil nous avons donné à luy, &c.. pour Appanage, selon la nature des Appanages de la Maison de France & les Loix de nostre Royaume, les Duchez d'Alençon & d'Angoulesme, le Comté de Ponthieu, & les Chastellenies de Coignac & de Merpins, réünis à nostre Couronne par le decés de nostre Cousine Elisabeth d'Orleans, Duchesse de Guise : ensemble les Terres & Seigneuries de Noyelles, Hiermont, Coutteville & le Mesnil, par nous acqui-

ſes par Contrat paſſé entre les Commiſſaires par nous nommez, & Marie d'Orleans Ducheſſe de Nemours le 16. Decembre 1676. en échange de la Baronie Terre & Seigneurie de Parthenay, ainſi que leſdits Duchez, Comté, &c. ſe pourſuivent & comportent, étendent & conſiſtent en Villes, Citez, Chaſteaux, Chaſtellenies, &c... à condition neanmoins à l'égard des Bois de fuſtaye, d'en uſer en bon pere de famille, & de n'en couper que pour l'en-

tretenement & reparations des Edifices & Chasteaux de l'Appanage, le tout jusqu'à concurrence de la somme de 200000. livres tournois de revenu par chacun an, &c... pour en joüir par nostredit Petit-fils & ses hoirs masles en droite ligne, par forme d'Appanage seulement, à commencer du jour de la verification qui sera faite de ces Presentes en nostre Cour de Parlement, Chambre des Comptes, & Cour des Aides, aux autoritez, prerogatives, & pre-

éminences qui appartiennent au Titre de Duc, ſans aucune choſe en retenir ni reſerver à nous ni à noſtre Couronne & Succeſſeurs, à l'exception ſeulement des foy & hommage lige, Droits de Reſſort & Souveraineté, la garde des Egliſes Cathedrales & autres qui ſont de fondation Royale, ou autrement privilegiez, la connoiſſance des cas Royaux, & de ceux dont par prévention nos Officiers doivent & ont accoutumé de connoiſtre, pour leſquels

decider & terminer ſeront par nous créez, mis & établis Juges des Exempts, &c... Permettant & accordant au ſurplus à noſtredit Petit-fils qu'il puiſſe & luy ſoit loiſible d'ordonner & établir en l'une des Villes de ſon Appanage telle qu'il aviſera une Chambre des Comptes.. à condition que de trois ans en trois ans les Comptes qui ſeront rendus en ſa Chambre des Comptes ſeront envoyez en noſtre Chambre des Comptes de Paris, ou les doubles d'i-

ceux, &c... Et comme nôtre intention eſt de procurer à noſtre Petit-fils toutes les marques de grandeur & de diſtinction qui peuvent dépendre de nous, nous luy avons accordé, &c.... leſdits Duchez en tous droits & titre de Pairie avec les prerogatives des Princes de la Maiſon de France & autres tenant de noſtre Couronne en Pairie, à la charge toutesfois que la connoiſſance des cauſes & matieres dont nos Juges Preſidiaux ont accoûtumé de connoî-

tre, leur demeurera, ſans que ſous ombre de ladite Pairie, ladite connoiſſance en ſoit dévoluë par appel immediatement en noſtre Cour de Parlement ; moyennant lequel Appanage..... accepté.... par noſtredit Petit-fils en preſence de noſtre... Fils Louis Dauphin, & de noſtre.... Petit-fils le Duc de Bourgogne..... renonçant tant pour luy que pour ſes hoirs, à toutes Terres, Seigneuries, & immeubles qui ſe trouveront dans nôtre ſucceſſion, ſoit que leſ-

dites Terres, Seigneuries & immeubles ſoient unis ou non à noſtre Couronne ; enſemble à tous meubles & effets mobiliers, de quelque qualité & valeur qu'ils ſoient, & pareillement nôtredit Petit-fils & nous comme ſon Tuteur auſſi naturel avons fait pareille renonciation à la ſucceſſion à écheoir de noſtredit Fils Louis Dauphin ſon Pere, leſquelles renonciations ſont faites au profit de noſtre Couronne.... Nous ordonnons que ſuivant la nature

desdits Appanages & Loy de nostre Royaume, & en cas que nostredit Petit-fils ou ses descendans masles en loyal mariage vinssent à deceder sans enfans masles, en sorte qu'il ne demeurast aucun enfant masle descendant par ligne des masles, bien qu'il y eust eu fils ou filles descendant d'iceux par filles, audit cas lesdits Duchez, &c... par nous donnez à nostredit Petit fils retourneront librement à nôtre Couronne.... Voulons aussi qu'il soit permîs à nô-

tredit Petit-fils de racheter si bon luy semble à son profit nos Domaines engagez dans l'étenduë desdits Duchez, &c. . . en remboursant en un seul payement les Acquereurs, &c. Si donnons en mandement à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenant nostre Cour de Parlement, &c. . Donné à Versailles au mois de Juin l'an de grace mil sept cens dix; & de nostre Regne le soixante huitiéme. Signé, LOUIS; *& plus bas*, par le Roy, PHELYPEAUX. *Visa*, PHELY-

PEAUX. Veu au Conſeil, DESMARETZ. Et ſcellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de ſoye rouge & verte.

Regiſtrées en Parlement le dix Juillet mil ſept cent dix.

Il y à d'autres Lettres qui accordent à Monſeigneur le Duc de Berry & à ſes Succeſſeurs mâles, le Patronage des Egliſes, & la Collation de tous les Benefices Con-

ſiſtoriaux, excepté les Eveſchez; & qui luy permettent de nommer & preſenter aux Offices & Commiſſions des Juges des Exempts, Preſidens, Conſeillers, &c.

SPECIFIQUE infaillible qui allonge la vie de l'homme en abregeant les Maladies.

De tous les Manuſcrits qu'on m'a envoyez, voicy celuy dont le Titre eſt le plus intereſſant.

Faire vivre long-temps & en bonne ſanté! Oüy, la promeſſe de cet homme-là eſt tres-intereſſante. Voyons ſes preuves.

C'eſt une Liſte de Cure étonnantes, miraculeuſes. Il a gueri non-ſeulement des hydropiſies formées; mais des agonies formées.

Je le crois ſur ſa parole; car je vois que c'eſt un Empirique bas-Normand. Plaçons vîte dans mon Livre un Specifique ſi ſalutaire au genre humain; mais non, j'aime mieux vous donner une Chanſon.

froid et malin, Tout s'y res-sent du vent de bi-se N'en atten-dés ny bo

vin, ny franchi-se. N'en atten-dés ny bon vin, ny franchi-se. Mais-s

Des climats champenois, où regne un air benin, Il nous vient franche ma chan-

dise, car la franchise est dans le vin: vin: Mais au pays normand l'air é

C'eſt une Chanſon ſur le vin de Champagne ; & le vin de Champagne eſt une Recette plus naturelle & plus éprouvée que celle du bas-Normand.

CHANSON.

Des climats Champenois
où regne un air benin
Il nous vient franche
Marchandiſe,
Car la franchiſe eſt dans
le vin ;

Mais au Pays Normand
l'air est froid & malin
Tout s'y ressent du vent
de Bise
N'en attendez ni bon
vin ni franchise.

Si cette Chanson ne réüssit point le Musicien ne s'en prendra pas au Poëte, ni le Poëte au Musicien. Je ne m'en prendray qu'à moy ; car j'ay fait seul l'air & les paroles. S'il en estoit

ainſi des Opera, que d'invectives épargnées entre les Muſiciens & les Poëtes.

Ce petit trait de ſatyre m'eſt échapé: j'en demande pardon, ſur tout aux Poëtes. Je crains encore plus de me broüiller avec eux qu'avec les Muſiciens.

Il eſt un certain nombre d'Auteurs dont je voudrois eſtre aimé fraternellement comme je

les aime. Qui dit fraternellement n'exclut point les petites noiſes poëtiques : tous les freres ne ſont pas d'accord. Deux ou trois diſputes par mois feroient un fond pour mes Mercures ; j'y mettrois même juſqu'aux Critiques qu'on en feroit.

Courage Meſſieurs les Auteurs, courage Meſſieurs les Sçavants, animez-vous un peu les

uns contre les autres, je profiteray de vos combats.

Critiques ſçavantes, Réponſes opiniâtres, vives Epigrammes pour attaquer, plus vives encore pour ſe deffendre; mais tout cela ſans malignité; point d'aigreur dans vos ouvrages : ſi vous voulez que je les imprime, je n'admettray que de l'émulation.

Je voudrois que les

Poëtes & les Sçavants disputassent noblement & poliment comme les grands Guerriers font la guerre. Voila le modele : être ennemis sans se haïr, aller au combat sans colere, & s'entre-égorger à l'amiable.

On ne devroit disputer que contre ceux qu'on estime, & ne critiquer que dans la vûë de s'attirer des réponses instructives & curieuses.

C'eſt dans cet eſprit que Mr de M.... a fait une Diſſertation ſur l'Eſtampe d'une Cornaline antique du Cabinet du Roy, gravée par le ſieur Monbart.

Je n'ay point lû ce que les Memoires de Trevoux en ont dit dans le mois de Juin dernier. Ceux qui ne ſont point curieux de graveures antiques peuvent auſſi ne point lire la courte répon-

ſe que Mr de M.... fait icy. C'eſt luy qui va parler ; ce n'eſt plus moy.

On a ajouté au nom d'*Atamas*, le titre de Roy de Thebes, & ce n'eſt point en cette qualité que je l'ay cité ; mais ſeulement comme Mary d'Ino, parce que ce fut à l'un & à l'autre que Mercure confia la premiere éducation de Bacchus, ſelon Apollodore.

On pretend que je devois dire *Onomacrite* au lieu d'*Orphée* en parlant de ſes

Hymnes. Je réponds que ces Hymnes ont toujours paru ſous le nom d'Orphée; que les Anciens confondoient Bacchus avec Apollon ou le Soleil. C'eſt le ſentiment de ce même Orphée dans ſes Hymnes, d'Euripide, de Virgile & Servius, Lucain, Macrobe & autres.

On pretend que Pirgotelle Graveur d'Alexandre a eſté l'Ouvrier de la Cornaline en queſtion; cette opinion ne paroiſt pas vrayſemblable.

J'ay fait voir dans ma Dissertation le rapport que peut avoir la figure du Pescheur avec une Idille de Theocrite.

Je ne suis point assez clairvoyant dans les tenebres de l'Antiquité pour decider si cette figure du Pescheur a du rapport avec une Idille de Theocrite ; mais je souhaiterois que cette Idille fust une Ode, & que Theocrite fût Ana-

creon, car j'ay besoin d'une Transition pour passer à une Ode Anacreontique que je veux placer icy. Cherchons donc une autre Transition.... Il ne m'en viens point..... Tant mieux; c'est une occasion de déclarer que quand il ne me viendra point de Transitions naturelles, plutost que d'en faire de forcées, je m'en passeray.

ODE ANACREONTIQUE

Par Mr Roy.

Reception d'une nouvelle Muse.

Jusqu'à quand verrons-nous par neuf Filles ridées
Le double sommet habité,
Avec de tels objets où prendre des idées
D'agrément & de nouveauté.

Muſes, qui dans nos
Vers laiſſez couler la glace
Malgre noſtre étude & nos ſoins
Lorſque d'un feu ſi beau
vous enflamiez Horace
Vous aviez deux mille ans de moins.

A vôtre âge il ſied bien de
parler de l'Hiſtoire
De l'Aſſyrie & de ſes Rois;

Mais laissez-la l'Amour : pour celebrer sa gloire,
Ce Dieu veut de plus jeunes voix.

Quoy, nous rediriez-vous des fleurettes contées
Du temps d'Helene & de Pâris,
Ah ! ces fades douceurs des Sçavans respectées
Le seroient peu de nos Iris.

C'a, veut-on dans nos
Vers ressusciter les Graces,
Consultons l'Enfant de Paphos
De ses antiques Sœurs
Phebus remplit les places
Par autant de jeunes Saphos.

Le choix est important,
qu'Amour tâche à le faire,
Ne prenez que de tendres cœurs

Des appas qu'on pourroit
adorer à Cythere
Charmans, mais modeſ-
tes vainqueurs.

Qui choiſis-tu d'abord ?
Climene, ah, tu m'en-
chantes
Par l'hommage que tu
luy rends
Je ne ſuis inquiet que des
huit prétendantes
Qui doivent entrer ſur
les rangs.

Quelque agrément que je puiſſe jetter dans mon Livre par des Poëſies galantes & badines, on me dira qu'il faut des Pieces ſolides pour contenter les eſprits ſolides. Je ne le ſçay que trop ; mon unique ambition ſeroit d'amuſer par quelque ouvrage ſublime cet eſprit veritablement ſolide dont la penetration & l'étenduë ne ſe fait qu'un Jeu des Sciences

les plus profondes.

Pour faire connoiſtre quel eſt l'objet de mon émulation, il n'eſt pas neceſſaire que je prononce ſon grand nom. On ſçait qu'il eſt entre les eſprits du premier ordre, ce qu'il eſt entre les Princes du premier rang.

Quoy donc, parce que je n'ay rien icy qui merite l'attention de ce grand Prince, n'honorera-t-il point mes Bagatelles

d'un coup d'œil. Ce ſeul coup d'œil feroit la fortune de mon Livre, & donneroit à l'Auteur tant d'émulation qu'il feroit à coup ſeur ſon ſecond Livre plus ſolide que le premier.

Icy viendroit bien à propos quelque Diſſertation ſçavante; mais je l'ay déja dit, il me faut pluſieurs mois pour faire un fond. Le fond me manque, je ne puis vous

donner que du verbiage. Je n'aime point à parler ſur rien : excuſez donc ſi je n'ay plus rien à vous dire.

Si j'avois au moins quelque Extrait curieux, quelque Lettre ſçavante, quelque Dialogue Comique ; c'eſt ce que je vous promets, comptez là-deſſus, je vous en promets.

Je vous promets encore des Critiques, des

Voyages, des Portraits, & mille autres choſes quand il m'en viendra. Je ſouhaite qu'il m'en vienne ; pluſt au Ciel qu'il m'en fût venu.

On doit eſtre content de moy; je promets beaucoup; je ſouhaite de bon cœur, & mes excuſes ſont bonnes. Cela me fait ſouvenir d'un Repas qu'on nous donna l'autre jour.

Celuy qui nous rega-

loit estoit homme de bonne volonté. Il commença son Repas par des excuses avec une soupe simple, naturelle, point mal-faisante, son ordinaire enfin, qu'il nous donna, comme je vous donne le mien.

Une Salade d'herbes nouvelles nous annonçoit un Rost solide. Le Rost ne parut point; mais on nous promit pour cet hiver force Gi-

bier qu'on attendoit de Province.

Noſtre homme, honteux de n'avoir ni entremets ni fruit, voulut au moins redoubler le vin; c'eſtoit du vin de ſon cru dont il eut bien voulu nous enyvrer & dont il s'enyvroit lui-même. Il avaloit ſa honte en ſoupirant & faiſoit des ſouhaits à chaque coup qu'il beuvoit. Pluſt au Ciel! diſoit-il, que vous fuſſiez

contents de ma bonne volonté. Enfin, il but jusqu'à devenir sincere; il nous avoüa qu'il estoit pauvre, & que s'il nous avoit mal regalez, c'est qu'il n'avoit ni fond ni credit.

Moy, je n'ay point encore établi mon credit, c'est-à-dire mes correspondances, ainsi je n'ay pû vous donner que des excuses, des promesses & des souhaits.

Je ne ſçay ſi ce Repas d'excuſes, de promeſſes, & de ſouhaits ne pourroit point faire le ſujet d'un petit Conte. Si quelqu'un de ceux à qui je le donne en Proſe me le pouvoit rendre en Vers pour le premier mois, je l'en ferois remercier par des applaudiſſements publics, ſuppoſé qu'ils les meritaſt.

C'eſt quelque choſe que les applaudiſſements

publics. Je les propose comme un Prix. Ce Prix est bon à gagner ; ne donnera-t-il point d'émulation ? Non, les Poëtes sont à present difficiles à émouvoir.

Du temps des Voitures ou des Benserades, j'aurois eu cent moyens faciles de m'attirer de petits Ouvrages. La Troupe du Parnasse estoit en haleine ; toujours alerte. A peine avoit-on lâché

des Bouts-rimez qu'ils estoient remplis. A peine avoit-on proposé une Question Galante ou curieuse que tout Paris estoit en rumeur. La moindre petite nouveauté jettée au milieu du Peuple Galant, estoit une Pomme de discorde qui excitoit de vives disputes; & l'on a vû entre les *Vanistes*, & les *Jobelinss*, pour deux Sonnets, une guerre plus

opiniâtre qu'on ne la vit jadis en Italie entre les *Guelphes* & les *Gibelins*.

Ne resteroit-il point encore quelque éteincelle de ce feu guerrier dans l'imagination de nos Poëtes. Voyons ; je vais donner seulement des rimes pour trois Quatrains. Je crains bien que personne ne s'empresse de remplir mes Bouts-rimez. Qu'importe, j'en seray quitte

pour les remplir moy-
même.

Je n'ay point choisi pour mes Bouts-rimez des rimes bizares, parce que je les crois les plus aisées à remplir. Elles fournissent de la varieté en reveillant l'imagination; au lieu que des rimes uniformes & froides font plus d'honneur à celuy qui vient à bout d'en varier le sens & l'application.

BOUTS RIMEZ.

. . . . . trente
. . . . . quarante
. . . . . tien
. . . . . mien

. . . . . cinquante
. . . . . ſoixante
. . . . . ſien
. . . . . rien

. . . . . ſeptante
. . . . . nonante
. . . . . bien
. . . . . chien

Pour reveiller la pareſſe des Auteurs, je ſuivray l'uſage établi par mon Predeceſſeur. Il propoſoit des Queſtions, afin qu'on luy envoyaſt des reponſes en Vers ou en Proſe. Voici quelques-unes de ces Queſtions, comme elles me viennent. J'en donneray dans la ſuite de plus étudiées, ſur les Sciences, ſur les Arts, en un mot ſur tous les ſujets ſuſceptibles de

Dissertations ou de Disputes.

Question Badine.

On demande, pourquoy l'on aime mieux sa maison que celle de son voisin, quoy qu'on trouve la femme de son voisin plus aimable que la sienne ?

Question Morale.

On demande si la belle Galanterie, c'est-à-dire

celle qui a un but legitime, eſt plus utile que nuiſible aux loix de la ſocieté civile.

Queſtion Poëtique.

On demande ſous quelle figure Diane paroiſt plus aimable, ou lors que ſous un habit d'Amaſone elle chaſſe avec ſes Nymphes dans les Bois de Marly, ou lors que là haut au milieu des Etoiles elle reçoit quelques

rayons du Soleil, dont elle prend plaisir à gratifier les humains ?

L'application de cette Diane bien-faisante est aisée à faire : ce sujet est heureux pour la Poësie, & si-tost qu'on aura placé à la teste d'un Ouvrage le nom d'une Auguste Princesse, les Graces, les Ris, & les Jeux qui ne la quittent jamais viendront d'eux-mêmes se placer dans les Vers qu'-

on fera pour elle. Quel avantage pour un Poëte!

Je fais de mon mieux (comme on voit) pour animer les Auteurs. Tant que j'auray de leurs ouvrages, j'en mettray peu des miens dans mon Livre. N'eſt-il pas juſte que je faſſe les honneurs de chez moy ?

Ouy, je feray toûjours civilement les honneurs de mon Livre ; mais je ne pouſſeray pas la poli-

teſſe juſqu'à faire l'éloge des Pieces que j'y placeray. Je me ſuis déja déclaré ſur les loüanges.

Il n'y a rien à gagner en nous loüant nous autres Auteurs, celuy qu'on loüe croit que c'eſt une dette qu'on luy paye: nulle reconnoiſſance de ſa part, & vous vous broüillez à coup ſûr avec ſes Confreres car chacun croit qu'on luy dé-
[illegible], & les loüanges

qu'on ne luy donne pas, & celles qu'on donne aux autres. Pour me ménager avec tous je ſeray neutre. Nulle preference.

Mais, dira-t-on, placer un ouvrage dans voſtre Recüeil, c'eſt le preferer à celuy que vous n'y placez pas ?

Conſequence mal tirée, mon choix prouvera ſeulement que l'un conviendra mieux que l'autre aux ſujets que

j'auray commencé à traiter dans le moment que je recevray l'ouvrage.

Mais, dira-t-on, c'eſt à vous de vous aſſujettir à ce qu'on vous donne & l'on entrevoit que vous cherchez de mauvaiſes excuſes pour refuſer certains ouvrages, ſans en chagriner les Auteurs.

L'excuſe peut eſtre mauvaiſe, mais il eſt loüable d'en chercher pour ne chagriner perſonne.

N'approfondiſſez point mes intentions. Je promets de placer les bons ouvrages, & je ſouhaite que ceux qui en feront de mauvais puiſſent ſe flater que je les placeray quand l'occaſion s'en preſentera.

Dans le fond il ſe pourra faire que les meilleurs ouvrages ſeront quelquefois les moins convenables à mon arrangement. Ils ſeront ou trop longs ou

trop courts, ou trop gays ou trop ſérieux ; peut-être même trop beaux pour faire un bon effet avec mes bagatelles. Je pourray les placer une autrefois dans un plus beau jour.

Joignez à cela, que je puis avoir des raiſons particulieres, pour ne point parler de quelque choſe ou de quelqu'un dans certains endroits par rapport à certaines circonſ-

tances. En un mot je puis avoir mille bonnes raiſons pour refuſer une bonne choſe ; mais je prévois qu'un ſeul refus pourra ſouvent me faire pluſieurs ennemis ; c'eſt le malheur de mon employ. Ceux qui en ont de plus grands ne peuvent pas contenter tout le monde, & je prouveray ſans ſortir de ma petite Sphere, qu'on ne ſçauroit concourir au

bien public ſans chagriner pluſieurs particuliers.

Nouvelle Experience ſur le Vitriol.

J'ay bien affaire du Vitriol, dira celuy qui n'aime que les ouvrages Galants ? J'ay bien affaire de Galanterie, dira ce vieux Phyſicien ?

Moy je dis que j'ay affaire de tout, parce que je travaille pour tout le monde. Cecy ſera ſi vous

voulez pour le Physicien seul ; c'est à luy qu'il faut demander si cette Experience merite d'être donnée au Public. Il vous dira avec raison que les moindres Experiences en Physique sont des chemins ouverts pour arriver aux plus importantes découvertes ; ainsi il suffit pour moy qu'une Experience soit vraye, & qu'elle soit nouvelle : je tiens celle-ci de Mr Le-

mery, Medecin. Il est de l'Academie Royale des Sciences.

L'esprit de Vitriol mêlé avec le fer, aprés une fermentation mediocre, produit un Vitriol vert semblable au Vitriol naturel; mais quand au lieu d'Esprit de Vitriol on se sert de l'huile de Vitriol, qui est la partie la plus acide du Vitriol, il se fait d'abord une petite fermentation qui cesse bien-tost, & qui aprés quelques jours se renouvelle sous la forme de fusées blanches qui s'élevent jusques à la

surface du liquide, & toute la masse du fer devient une boüillie tres blanche, & qui a l'odeur de soufre commun. Enfin quand la fermentation est cessée, le fer, au lieu de devenir Vitriol verd comme dans l'operation précedente, devient tout d'un coup Vitriol blanc; & on trouve à sa surface une poussiere noire dont il semble s'être dépoüillé, & qui vray-semblablement l'auroit rendu verd: car quand on broüille ensemble le Vitriol blanc & cette poussiere, il acquiert une teinte de verd.

Il y a plusieurs remarques à

faire ſur cete operation, & entr'-autres la double fermentation qui arrive, & dont l'une ſuccede à l'autre; & en ſecond lieu, de ce que par une ſeule operation on fait tout d'un coup du Vitriol blanc, car on ſçait que pour en avoir, il faut calciner le Vitriol verd, & enſuite le diſſoudre, le filtrer & faire évaporer la liqueur. Nous paſſons ici les raiſonnemens phyſiques, & nous nous contentons du fait qui eſt remarquable.

AUTRES NOUVELLES de Juillet.

De Paris le 3. Juillet.

LE 2. JUILLET, le Roy a donné à Mr le Maréchal de Villars, les Gouvernements des Villes, Pays, & Evêchez de Metz, & de Verdun, & de la Citadelle de la premiere de ces Villes.

Ces Gouvernements vacquoient par la mort de Mr de Joyeuse.

De Paris le 5. Juillet.

LE 3. JUILLET, Monsieur le Cardinal de Janson, Grand-Aumônier de France, administra les ceremonies du Baptême à Monsieur le Duc de Chartres.

Monseigneur le Duc de Bourgogne fut le Parrain, & Madame, la Marraine; ils le nommerent LOUIS.

Mademoiselle de Valois reçut aussi les ceremonies du Baptême.

Elle fut tenuë par Monſeigneur le Duc de Berry, & par Mademoiſelle qui la nommerent *Charlotte-Aglaé.*

A l'occaſion du nom d'*Aglaé*, je diray deux mots de la converſion de cette Sainte, parce que cette converſion eſt fort ſinguliere, & peu connuë Mr l'Abbé Fleury en parle dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe.

Je vous donne cette Digreſſion hiſtorique, ſeulement comme un eſſay des ſoins que je prendray pour

varier mes nouvelles. Je ſaiſiray la moindre occaſion : le nom d'une Ville ou d'une Famille ſuffira pour me faire citer quelques traits curieux ou d'hiſtoire ou d'érudition. En un mot avec le temps je vous donneray mille choſes que je ne vous promets point ; mais pour me dedommager je manqueray quelquefois à vous donner ce que je vous auray promis.

CONVERSION D'AGLAE'.

AGlaé, Dame Romaine, fille d'Alçace, qui avoit esté Proconsul, & si riche qu'elle avoit un grand nombre d'Intendants, trouva tant de merite à l'un d'eux, qu'elle l'aima passionément, & résolut de l'épouser. Une seule difficulté l'arrestoit. Cet Intendant qui

avoit nom Bonaventure, *méprisoit fort les Chrestiens que l'on persecutoit alors en Orient. Aglaé au contraire, ne parloit au jeune Payen que de la ferveur des Chrestiens pour le Dieu qu'ils adoroient. Elle luy ordonna d'aller luy-même en Orient, & de luy apporter des Reliques de ces Saints Martyrs dont on parloit tant à Rome, & luy déclara*

qu'elle ne l'épouseroit point qu'il ne luy en eût apporté.

Bonaventure fut forcé d'obéïr. Aglaé luy donna des équipages magnifiques, & des parfums pour embaumer un de ces corps Saints qu'elle vouloit voir absolument. Bonaventure part; Aglaé attend son retour avec impatience; elle ne doute point qu'il ne revienne Chrestien dés

qu'il aura vû ce nombre infini de Martyrs. Bonaventure arrive dans la ville de Tharse, & voit en effet tant de Martyrs & tant de miracles, que touché de ces grands exemples, il voulut les suivre. Il fut se presenter au Tyran; il se déclara Chrestien, & il fut livré aux tourments, ou avant que d'expirer il ordonna à ses gens de porter son

corps à Aglaé pour achever de la convertir.

Cela fut executé ; le cortege arriva à Rome avec la même pompe qu'Aglé avoit ordonnée pour apporter le corps d'un Martyr. Du plus loin qu'elle le vit, transportée de joye elle courut au devant des Reliques qu'elle attendoit ; mais trouvant à leur place celuy qu'elle devoit épouser, quelle sur-

prise! elle en fut frappée, comme d'un coup de foudre; mais ce fut un coup heureux de la grace, qui d'Aglaé Payenne encore jusqu'à ce jour, fit une grande Sainte que nous honorons.

De Versailles le 11. Juillet.

LE 11. JUILLET, le Roy a nommé à l'Archevesché de Reims, Mr l'Archevesque d'Arles.

Il eſt de la Maiſon de Mailly, frere de Mr l'Eveſque de Lavaur ; de Mc de Mailly, Prieure perpetuelle à la nomination du Roy, du Monaſtere Royal de S. Loüis de Poiſſy, & de Mc de Mailly Religieuſe à Longchamps

LE 11. JUILLET, le Roy a nommé à l'Eveſché de Seez, Mr l'Abbé Turgot, Aumoſnier de Sa Majeſté.

Il a eſté Agent du Clergé.

LE 11. JUILLET, le Roy

a nommé à l'Evéché de Vabres, Mr l'Abbé de la Chapelle, Grand-Vicaire de Mende.

Il étoit Deputé à la derniere Assemblée du Clergé.

Le 11. Juillet, le Roy a nommé à l'Evesché de Comminges, Mr l'Abbé du Bouchet.

Il est de S. Pourçain en Auvergne, & il se nomme Gabriel Olivier de Nubieres du Bouchet.

Le 11. Juillet, le Roy a nommé à l'Evêché d'Ai-

re, Mr l'Abbé de Montmorin, Grand-Vicaire de Vienne.

Il eſt de la Maiſon de S. Heran de Montmorin. La Terre de Montmorin eſt l'une des quatre premieres & plus anciennes Baronies d'Auvergne.

LE 11. JUILLET, le Roy a nommé à l'Eveſché d'Autun, Mr l'Abbé de Dromeſnil, Aumoſnier de Sa Majeſté.

Mr l'Abbé de Maulevrier, auſſi Aumoſnier de Sa Majeſté, qui avoit cy-

devant esté nommé à cet Evesché, s'en étoit démis volontairement.

Mr l'Abbé de Dromesnil est proche parent de Mr le Maréchal de Boufflers.

Le 11. Juillet, le Roy a nommé à l'Evesché de Nismes, Mr l'Abbé de la Parisiere.

Il est parent de Mr l'Archevesque de Roüen.

Le Roy a donné sur cet Evesché, une pension à Mr l'Abbé du Doucet, fils de Mre Pierre du Doucet, Che-

valier Seigneur de Cussac, d'une ancienne noblesse de Poitou.

Le 11. Juillet, le Roy a nommé à l'Evesché d'Evreux, Mr l'Abbé le Normand, Chanoine de Saint Honoré, & Official de Paris.

Il est parent de Mr le Normand Fermier General.

Le 11. Juillet, le Roy a donné l'Abbaye de Saint Remy de Reims, à Mr le Cardinal Gualterio.

Il a esté Vice-Legat

d'Avignon, & ensuite Nonce du Pape en France.

Le 11. Juillet, le Roy a donné l'Abbaye de Saint Etienne de Caen à Mr le Cardinal de la Trimoille.

Cette Abbaye est dans le Diocese de Bayeux, de l'Ordre de S. Benoist, & de la Congregation de S. Maur; elle avoit été fondée par Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre.

De Paris le 13. Juillet.

LE 12. JUILLET, Mre François Berthier, Chevalier Seigneur de S. Geniés, cy-devant Avocat General au Parlement de Toulouse, nommé premier President au Parlement de Pau en 1703. a été fait Premier President du Parlement de Toulouse par la démission volontaire de Mre Alexandre Morant que ses incommoditez ont obligé de se retirer.

On trouve le nom de Berthier dans les Faſtes de la ville de Toulouſe du 15e ſiecle, & dans les Regiſtres du Parlement du 16e ſiecle.

Les Annales Eccleſiaſtiques font mention de cinq Prelats que cette Maiſon a donnez à l'Egliſe, dont il y a eu auſſi,

Un Chancelier de la Reine Marguerite, qui eſtoit en meſme temps Conſeiller d'Eſtat.

Un premier Preſident du Parlement de Toulouſe,

outre celuy qui donne lieu à cet Article.

Deux Presidents à Mortier, & plusieurs autres Magistrats.

D'Agde en Languedoc le 14. Juillet.

LE 13. JUILLET, Mr l'Abbé Maboul Evesque d'Alet fut sacré dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville, par les mains de Mr l'Evesque d'Agde, assisté de Mrs les Evesques de Beziers & de Castres.

De Paris le 15. Juillet.

LE 15. JUILLET, Mr l'Abbé Anſelme a eſté reçu à l'Académie des Médailles & Inſcriptions.

De Paris le 16. Juillet.

LE .... JUILLET, le Roy a nommé Me la Ducheſſe de S. Simon, fille de feu Mr le Maréchal de Lorge, Dame d'Honneur de Madame la Ducheſſe de Berry.

Mc de la Vieuville, Dame d'Atour.

Et Mlle d'Aveze premiere Femme de Chambre.

Autre interruption de Nouvelles. Je les interromps icy par pure envie de les interrompre, c'eſt-à-dire, pour varier.

Quoyque je ſois en quelque façon obligé à ne mettre dans un Recuëil de Nouvelles que des Ouvrages nou-

veaux, je me ſerviray de l'occaſion pour donner de mois en mois quelques-unes de mes Chanſons que j'avois deſſein de faire imprimer en un ſeul volume : vous aurez dans celuy-cy huit couplets qui ont couru il y a déja quelques années.

Afin qu'on ne me chicane point ſur leur ancienneté, j'ajouſte

quatre Couplets nouveaux. Peut-estre mesme que la correction des premiers vous sera nouvelle, car n'ayant jamais donné à personne mes Chansons, que j'ay faites seulement pour le plaisir de les faire & de les chanter, on ne les a retenuës qu'à moitié ; & c'est une espece de nouveauté qu'un original dont

on n'a jamais vû que des copies estropiées.

Au lieu de mettre la Musique sur une Feüille redoublée qui se déchire aisément, on l'a partagée en plusieurs. On a cru cela plus propre & plus commode.

Et moy je dis d'un ton plus veri-table Que sans sortir de table Et sans

avoir lu, Je sçay tout, et j'ai tout vu Lors que j'ai bien bu.

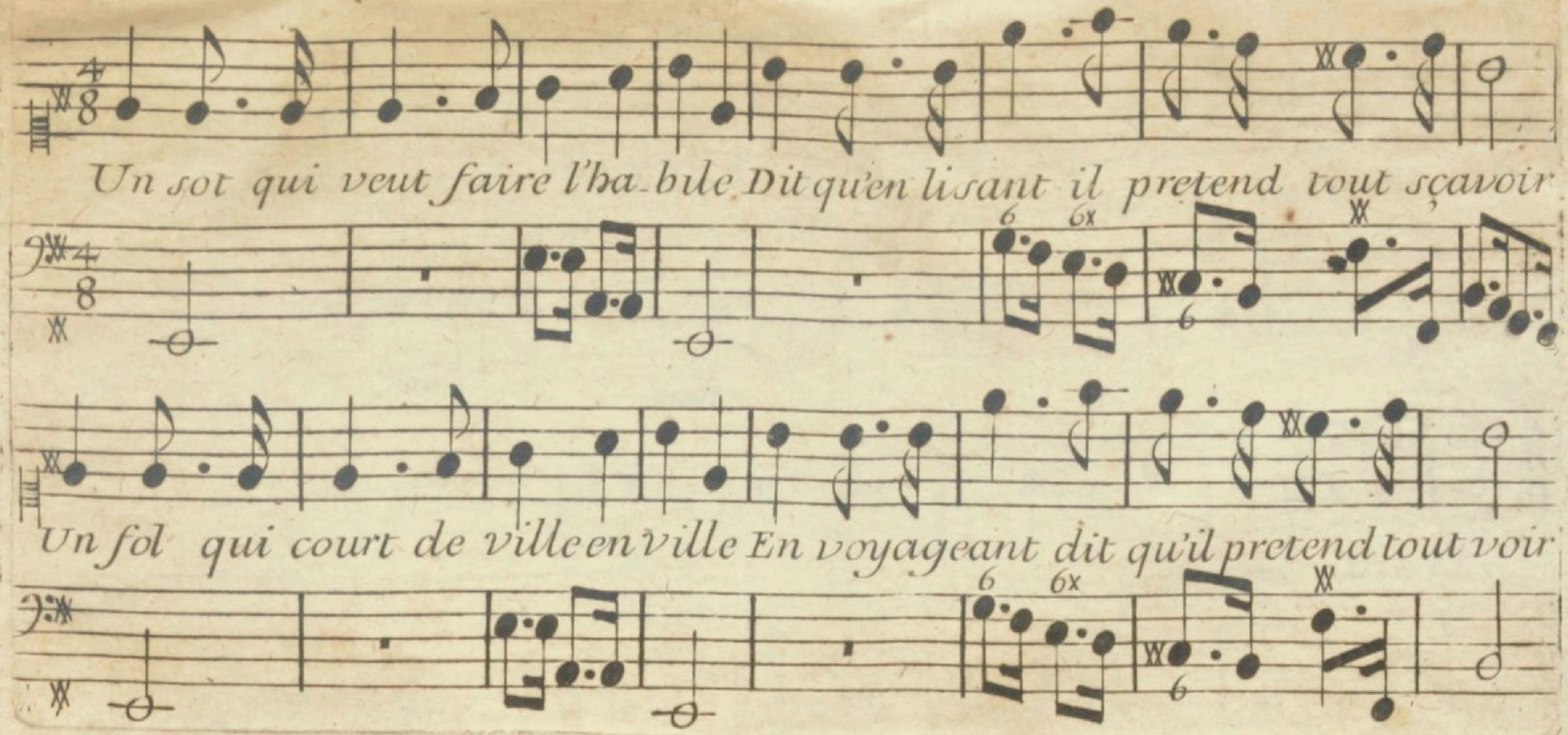
Un sot qui veut faire l'ha-bile Dit qu'en lisant il pretend tout sçavoir
Un fol qui court de ville en ville En voyageant dit qu'il pretend tout voir

CHANSON A BOIRE.

Un Sot qui veut faire l'habile,
Dit qu'en lisant il prétend tout sçavoir,
Un fou qui court de Ville en Ville
En voyageant dit qu'il prétend tout voir,

Et moy je dis d'un ton
plus veritable,
Que sans sortir de table
Et sans avoir lû
Je sçay tout & j'ay tout
vû
Lorsque j'ay bien bû.

SUR
LES PHILOSOPHES.

Dans Platon ni dans Epicure
Je ne vois pas qu'il soit bien étably
S'il est du vuide en la nature
Ou si l'espace est d'atômes remply,
Dans un bûveur la nature decide
Qu'elle abhorre le vuide,

Car il eſt certain
Que j'abhorre un verre en
main
Quand il n'eſt pas plein.

II. COUPLET

DES PHILOSOPHES.

Grands Philosophes je vous blâme
Et je veux faire un systême nouveau
Vous avez fait présider l'ame
L'un dans le cœur, l'autre dans le cerveau,
Sçavez-vous bien où la mienne s'avance
Pour tenir audiance

C'est dans mon palais
Qu'elle juge d'un vin
frais
Qui coule à longs traits.

SUR

L'HISTOIRE.

De ceux qui vivent
dans l'Histoire
Ma foy jamais je n'en-
vieray le sort:
Nargues du temple de
Memoire
Où l'on ne vit que lorsque
l'on est mort,
J'aime bien mieux vivre
pendant ma vie
Pour boire avec Sylvie,

Car je ſentiray
Les momens que je vi-
vray
Tant que je boiray.

SUR

LES MEDECINS.

Les noirs Ministres d'Hypocrate
De deux Syrops qu'ils infusent dans l'eau,
Envoyent l'un chercher la rate,
Depêchent l'autre au païs du cerveau,
C'est grand hazard quand une seule goutte
Veut bien suivre sa route,

Mais cette liqueur
Sûrement par sa douceur,
Porte droit au cœur.

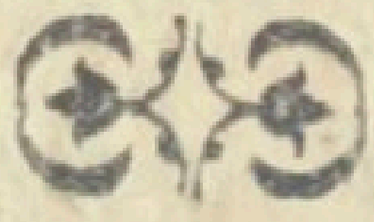

SUR

LES ASTRONOMES.

L'autre jour à l'Obſervatoire
Les ennemis du tranquile ſommeil
Voulurent par malice noire
Me faire voir des taches au Soleil,
Pour les punir d'oſer dans leur Taniere
Denigrer la lumiere
D'un aſtre divin

Je leur fis voir que leur vin
N'étoit pas clair fin.

SUR

LES NOUVELLISTES.

Un Nouvelliste politique
Qui tient conseil dans la court du Palais,
Demande au plus fou de sa clique
Si nous aurons ou la guerre ou la paix,
Moy curieux d'une unique nouvelle
Lorsqu'il pleut ou qu'il gele

Du soir au matin
Je demande à mon voisin
Aurons-nous du vin.

SUR

LES USURIERS.

Un Usurier sur son grimoire
Par son calcul tâchant de m'afronter,
Toute la nuit compte sans boire
Moy je la passe à boire sans compter
A me tromper je mets toute ma gloire
Je prends plaisir à croire

Comptant par mes doigts
Que je n'ay bû qu'une fois
Quand j'en ay bû trois.

Les quatre couplets ſuivants ſont nouvellement compoſez.

SUR

L'ORGUEIL HUMAIN.

De l'homme voicy la chimere
Tout ce qu'il voit est fait exprés pour luy
C'est pour luy que tourne la sphere
Tout l'univers pour luy seul est construy
Sur un tel fait ses arguments plausibles
Ne me sont pas sensibles

Mais je m'aperçoy
Que ce vin est fait pour
moy
Lorsque je le boy.

SUR

LA JUSTICE.

Ni par Cujas ni par Barthole
On ne ſuit point exactement la loy
Tous les contrats du Protocole
N'établiront jamais la bonne foy
Les francs bûveurs de leur vin font à table
Un partage équitable

C'eſt l'uſage ancien
Boy ton verre & moy le
mien
Chacun boit ſon bien.

SUR

LA PEINTURE.

Si Raphaël peint le ſublime
Si le Correge a peint Graces & Ris,
Si le Brun ſes Tableaux anime,
Et ſi Rubens excelle en coloris
Mieux que Calot en groteſque figure
Je charge la nature

Le plaisant tableau
Que je peints dans mon cerveau
Par ce vin nouveau.

SUR

MON MERCURE GALANT.

Mercure vôle à tire d'ailes
Pour m'apporter du bout de l'univers
Des jeux galants & des nouvelles,
Du vray, du faux, de la prose & des vers
J'en fais le choix en invoquant Minerve

Mais pour entrer en ver-
ve
Je l'invoque en vain
Je n'attends ce feu divin
Que du Dieu du vin.

AUTRES NOUVELLES DE JUILLET.

Je retombe toûjours avec peine dans les Nouvelles; & parce qu'elles m'ennuyent naturellement, je m'imagine qu'elles doivent ennuyer les autres. Il y aura peut-être dans celles-cy quelque

Mariage, & la nouvelle d'un Mariage fait toûjours ſur l'imagination une petite impreſſion de joye; mais auſſi les Morts ſont affligeantes.

En verité on ne peut gueres eſtre ſeur dans la vie de ce qui peut réjoüir ou affliger. Les Morts n'affligent pas toûjours, & les Mariages ne réjoüiſſent pas tout le monde.

Depuis deux jours une

riche Veuve, dont la mort eût réjoüy les heritiers, les a fort affligez par un ſecond mariage. Qui peut douter qu'il n'y ait des Morts réjoüiſſantes, & des Mariages affligeants? J'en prens à témoin les Maris & les Femmes.

De Paris le 19. Juillet.

LE 15. JUILLET Mr Thomé, Fermier General eſt mort.

De Paris le 19. Juillet.

LE 30. JUIN Mre Gaſpard de Lamer de Matha, Evêque d'Aire, eſt mort en ſon Dioceſe.

Il eſtoit orignaire d'Auvergne; il avoit eſté nommé à l'Abbaye de S. Cyran en 17.... aprés le decés de Mr l'Abbé de Mouchy, & à l'Evêché d'Aire en 1706. par la tranſlation de Gaſton Floriot à l'Evêché d'Orleans.

De Paris le 19. Juillet.

LE 14. JUILLET Mr. Jean-Baptiste-Michel Colbert, Archevêque de Toulouse, est mort en cette Ville, âgé de 71. ans.

Il estoit frere de feu Mr le Marquis de Villacerf, & de Mr le Marquis de Saint-Poange.

Le 17. le Chapitre de la Cathedrale s'est assemblé, & a ordonné un Service pour le 19. qui a esté fait solemnellement.

Le lendemain on a procedé à l'élection des Grands-Vicaires & autres Officiers ; voicy les noms de ceux qui ont esté élus Grands-Vicaires.

Mr l'Abbé Olier de Verneüil, Chancelier.

Mr l'Abbé de Castelan, Chantre.

Mr l'Abbé de Glatens.

Mr l'Abbé de S. Orens.

Mr l'Abbé de Compaing.

De Paris le 19. Juillet.

LE 29. JUIN, Mr le Marquis de Renty est mort en son Chasteau de Renty en Basse-Normandie. Il estoit Lieutenant General des Armées du Roy, & Lieutenant General de la Franche-Comté.

Feu Mr le Marquis de Renty estoit fils de Mre Gaston-Jean-Baptiste de Renty, Baron de Landelles, mort à Paris en odeur de sainteté le 24. Avril 1649. âgé de 37.

ans, dont le Pere de S. Jure, Jesuite, a écrit la vie.

Sa mere estoit Elizabeth de Balzac d'Entragues.

De Versailles le 25. Juillet.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Saint Denis de Reims à Mr l'Archevêque d'Aix.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye d'Elan à Mr l'Evêque de Noyon.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de S. Cyran à Mr l'Evêque de Nevers.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Mouzon à Mr l'Abbé de Polignac.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de S. Benigne de Dijon à Mr l'Abbé Desmarets.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Belle-fontaine à Mr l'Abbé d'Iliers-d'Entragues, Aumônier du Roy.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Clairmont à Mr l'Abbé de Dangeau, Lecteur du Roy, & frere de Mr le Marquis de Dangeau.

Il a esté Camerier d'honneur des Papes Clement X. & Innocent XI.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Bonne-Fontaine à Mr l'Abbé Maréchal.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Breteüil à Mr l'Abbé d'Aspremont.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Sauve Majeure à Mr l'Abbé des Halles, Grand-Vicaire de Vienne.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de S. Serge d'Angers à Mr l'Abbé de Vassé.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de S. Severin à Mr l'Abbé de Cotte.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de la Roë à Mr l'Abbé d'Arche, Grand Vicaire de Bordeaux.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Baigne à Mr l'Abbé de Crillon, Grand-Vicaire de Vence.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Jonselle à Mr l'Abbé Massillan.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Genlis à Mr l'Abbé Crozat.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de Cellefroin à Mr l'Abbé de la Vieville.

LE 25. JUILLET le

Roy a donné l'Abbaye de Bouras à Mr l'Abbé de Lesseville.

LE 25. JUILLET le Roy a donné l'Abbaye de S. Leger de Soissons, au Pere Colas de l'Ordre de S. Augustin.

LE 25. JUILLET le Roy a donné le Prieuré simple de Sainte Radegonde à Mr l'Abbé Bergier.

Je m'apperçois icy d'une suite de dates du 25. qui font un effet assez ridicule à la vûë. C'est

une exactitude outrée de l'Imprimeur, à qui j'ay recommandé de repeter plutoſt vingt dates inutiles que d'en obmettre une neceſſaire.

On ne trouve ordinairement dans les Gazettes que les dates du jour qu'on reçoit les Nouvelles, & c'eſt la date des faits où je m'attracheray avec ſoin, & qui fera une ſingularité utile dans mon Journal.

Les dates ſont plus utiles qu'on ne penſe. C'eſt pour pluſieurs perſonnes une Memoire locale qui les fait ſouvenir de la pluſpart des actions de leur vie. Par exemple, le jour qu'un tel eſt entré en Charge, peut ſervir d'Epoque à la ruine d'une Famille, ou à l'élevation d'une autre.

Un Pere avare ceſſe de vivre : c'eſt l'Epoque où commence la pro-

digalité du Fils.

Damon & Dorimene s'épouserent le 15. Decembre. Ils se dévisagerent le 18. De ces Epoques l'on en voit assez.

Le même jour où Belise fut inconstante, son Amant fidele mourut de desespoir. De ces Epoques, l'on n'en voit plus.

Vous voyez que les dates sont bonnes à mille choses, sans compter

l'honneur que l'exactitude des dates fait aux Nouvelliſtes : c'eſt leur erudition, c'eſt auſſi la reſſource de quelques beaux eſprits, que les dates anciennes & ſçavantes font briller dans les Converſations, comme une Table exacte brille à la fin d'un Livre.

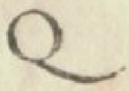

De Versailles le 25. Juillet.

LE 20. JUIN Messieurs les Deputez de l'Assemblée generale du Clergé, qui a commencé le 10. Mars, eurent audiance du Roy. Ils furent accompagnez par Mr le Comte de Pontchartrain Secretaire d'Etat, & conduits par Mr Desgranges, Maistre des Ceremonies.

Je n'ay pû mettre cet Article à son rang, par-

ce que j'attendois la Harangue pour en faire un Extrait.

Afin qu'il ne m'arrive plus de pareils dérangemens, j'ay imaginé de mettre à la fin de chaque Mercure, un Supplément détaché, pour y placer tout ce qui me viendra trop tard, & qui pourroit retarder l'impression.

J'avertis en même temps que je n'ay pû

parler des Familles de cette derniere Nomination de Juillet, faute de loiſir pour m'en informer. Cette faute de loiſir m'arrivera ſouvent, à moins que le Public ne me ſoulage en m'envoyant des Memoires.

Voicy l'Extrait de la Harangue.

Mr l'Evêque de Troyes fit une Harangue, dont je rapporteray ſeulement icy quelques endroits.

Il exposa d'abord le respect & le dévouëment du Clergé, pour celuy *dont le Trône representé le Trône de Dieu même* ; & continua en ces termes :

Nous voyons que le regne de Dieu est le modele que V. M. se propose pour former le sien. Sagesse à qui rien n'échape ; application sans relâche à tout connoistre & à tout regler : Zele de la

Justice ; amour de la verité ; fermeté toûjours égale ; grandeur d'ame qu'aucun évenement ne peut troubler ; quels puissans motifs de nostre profonde veneration !

Il s'étendit ensuite sur le sujet de l'Assemblée du Clergé : sur son ardeur & sur son zele à secourir l'Etat dans une guerre entreprise pour la défense de la Justice & de la Religion.

Vostre amour, continua-t-il, *pour l'Eglise, est le principal motif qui rassemble & qui arme tant de Peuples; ils ne sont animez que contre le Destructeur de l'Heresie qu'ils voudroient relever, & contre le Deffenseur de la Majesté Royale & l'unique asyle des Rois persecutez pour la Foy.*

Mr l'Evêque de Troyes fit sur la fin plusieurs

ſouhaits pour le bonheur de la France ; les voicy.

Que Dieu, qui diſpoſe du cœur des Princes auſſi bien que de la Victoire.... inſpire à tous les Princes liguez des penſées de juſtice & de paix.. & que l'abondance prête à ſucceder à une diſette ſans exemple, rende au Royaume ſon repos & ſa felicité.

Ces ſouhaits, prononcez au nom de l'Egliſe, dont les paroles ſont des Oracles, me parurent des prédictions plutoſt que des ſouhaits.

Plaiſe à Dieu, pourſuivit-il, *d'ajoûter aux années que vous avez paſſées, un grand nombre d'années heureuſes que nous ne ceſſerons de luy demander pour Vôtre Majeſté. Puiſſiez-vous goûter le plaiſir de vous*

voir revivre dans une Posterité multipliée, suivant les benedictions de l'Ecriture.

Et puissent vos Sujets, comblez chaque jour de nouveaux témoignages de vostre bonté, joüir dans le calme & dans la joye, du plus precieux de tous les biens, qui est, SIRE, *de posseder long-temps le plus grand & le meilleur des Rois.*

Mre Denis-François

le Bouthillier de Chavigny, Evêque de Troyes, qui prononça cette Harangue, est fils de Mre Armand-Leon le Bouthillier, aîné du nom, Comte de Chavigny & de Pont-sur-Seine, & d'Elisabeth Bossuet.

AVIS
QU'ON ME DONNE.

Je vous donne avis, Monsieur, pour le débit de vostre Livre que vous devez en corriger le Titre, & retrancher le mot de Galant. *C'est un mot suranné qui ne donne que de vieilles idées du temps passé. C'est du temps present que vostre Journal doit faire l'Histoire. Ne*

l'appellez donc plus Mercure Galant, *car si vous n'y parlez point de Galanterie vostre Titre sera faux. Si pour le justifier vous nous donnez des Peintures gracieuses, & des Maximes delicates sur cette Galanterie qui regnoit au temps de la Princesse de Cleves. Pour qui voulez-vous donc écrire? de qui prétendez-vous estre lû? Nos jeunes Cavaliers ne*

voudront point lire leur condamnation dans vos Maximes Galantes, & un Livre galant sera aussi mal reçu des Dames que le seroit Mr de Nemours luy-même s'il avoit veilly jusqu'à present avec son Amour respectueux, ses fleurettes, ses Points de Venise & ses Reingraves.

Avant qu'on m'eût donné cet Avis, j'avois

déja fait reflexion que mon Titre m'engageroit à parler quelquefois de Galanterie. Je m'y suis engagé volontiers, & je m'engage même d'en parler souvent ; mais quand je n'en parlerois point du tout, je ne laisserois pas d'appeller mon Livre *le Mercure Galant*, comme on appelle *le Pont neuf* un Pont qui n'est pas plus neuf, que les derniers Mercu-

res eſtoient Galants.

Dans le temps que le mot de *Galant* eſtoit en honneur, je crois que l'uſage n'en faiſoit que des applications honorables, & pour faire en un mot l'éloge de quelqu'un, on diſoit, *c'eſt un galant homme*. A cet égard, l'uſage n'a point changé, & l'on dit encore en tres-bonne part, *c'eſt un galant homme*; mais *c'eſt un homme galant* ne ſe dit

plus gueres ſans qu'on n'y joigne certaine idée de fadeur & de petiteſſe. J'admire comme tout degenere : je ne voudrois pas jurer que *Femme galante* n'ait eſté jadis un titre honorable.

Quoy qu'en bonne & ſevere Morale, la Galanterie ſoit un dereglement par rapport à la vertu, elle ne laiſſe pas de regler le vice ; c'eſt-à-dire de contenir l'Amour dans

les bornes du respect & de la bien-séance.

A tout prendre, on pourroit avancer que la Galanterie reforme plus de vices qu'elle ne détruit de vertus, & qu'ainsi elle est utile & presque necessaire à la societé civile. Mais supposons qu'elle ne soit pas necessaire à la societé, elle l'est du moins à tous ceux qui veulent écrire galemment.

Pour écrire galamment il être galant. Par cette Maxime commune je vais convaincre d'erreur ceux qui ſoûtiennent qu'il n'y a plus parmi nous ni galanterie ni delicateſſe. Voici mon Argument.

Trois Auteurs differents m'ont envoyé une Ode & deux Madrigaux, qui ne peuvent avoir eſté dictez que par le Genie de la Galanterie. Voila donc trois hom-

mes galants ; cela ſuppo-
ſe au moins autant de
femmes du même gouſt
à qui ils ont voulu plai-
re ; trois & trois font ſix ,
c'eſt toûjours quelque
choſe. Qu'on ne me diſe
donc point qu'il n'y a
plus d'Amants galants.

LE NOUVEL ANACREON.

ODE.

Par Monſieur de la M...

Je cüeille mes tendres fleurettes
Sans aller au ſacré Vallon,
Le Dieu d'Amour a ſes Poëtes
Qui valent bien ceux d'Apollon.

Je chante tout ce qu'il
m'inſpire
Et luy-méme accorde à
mon chant
Les plus tendres ſons de
ma Lyre,
Mon plus grand Maî-
tre eſt mon penchant.

Des Vers façonnez au
Parnaſſe
Souvent la plus grande
beauté

Conſerve d'autant moins
de grace
Qu'on ſent tout ce qu'elle
a coûté.

Rarement la libre nature
S'accorde aux contraintes
de l'art
Et jamais elle n'eſt plus
pure
Qu'où le travail a moins
de part.

Moy qui luy veux eſtre
fidelle

Je fuis un ſoin trop con-
certé
Et mes Vers auſſi libres
qu'elle
N'ont de prix que leur
liberté.

Oüy, voila dans cette
maxime
Tous mes principes réü-
nis,
Tout ce que je ſens je l'ex-
prime,
Ne ſens-je plus rien, je
finis.

Si tous les Poëtes qui ne ſentent plus rien ceſſent d'écrire, je prie inſtamment leurs Philis de ne les rendre jamais heureux, car s'ils eſtoient contents ils ceſſeroient d'eſtre tendres & ſenſibles, & ſi leur bonheur ne les réduiſoit pas tout-à-fait au ſilence, il rendroit au moins leur productions froides & languiſſantes ; cela feroit tort à mon Mercure.

J'ay beau m'écarter à droite & à gauche par des Digreſſions, j'en reviens toûjours à mon Mercure.

Tout ce premier Volume cy n'eſt qu'une eſpece de Rondeau dont la chûte tombe toûjours ſur *mon Mercure*.

J'avouë que mon Mercure me tient au cœur, & je voudrois que la Cour, la Ville, la Campagne, que tout le mon-

de enfin concourût à l'enrichir.

Que ne sommes-nous encore au temps de l'Astrée, où l'Amour de Campagne fournissoit des Eglogues, & l'Amour de Ville des Elegies passionnées.

Je ne sçay si l'Amour de Cour a jamais produit des Poësies veritablement tendres; mais il est si opposé à la franchise de l'Amour champêtre,

que ce contraſte peut fournir au moins des Satyres fines & des Madrigaux.

MADRIGAL.

Par Mr F**

Ce n'eſt qu'aux Champs qu'Amour eſt ſans feintiſe,
Toûjours Enfant, il n'y paroît que nud;
Mais à la Cour, toûjours il ſe déguiſe

Changeant sa voix & son air ingenu.
Ce sont deux Dieux ; l'un discret, retenu,
Fidelle craint de se faire connoître ;
L'autre volage & charmé de paroître
Aux yeux de tous fait briller son flambeau.
Qui le voudra, serve ce dernier Maître :
Je veux servir l'autre jusqu'au tombeau.

Ce dernier Maître ; c'eſt-à-dire l'Amour de Cour eſt ſervi plus magnifiquement que l'autre, & l'Amour le plus magnifique eſt à preſent le mieux écouté. Les Dames ont-elles tant de tort ? Tous les Amours ſont trompeurs (diſent-elles) & celuy qui eſt revêtu des apparences les plus riches, eſt celuy dont on ſe repent moins d'avoir eſté la dupe.

Mais ne pourroit-on point donner des Regles aux Dames pour distinguer le veritable Amour. Il y en a beaucoup : en voicy quelques-unes dans un Madrigal.

MADRIGAL.

Par Mr D. L. F.

Projet flateur de joüir,
d'une Belle,
Soins concertez de luy
faire la cour,
Tendres écrits, serments,

d'être fidelle,
Airs empressez, vous
n'êtes point l'Amour.
Mais se donner sans es-
poir de retour,
Par son desordre annon-
cer que l'on aime,
Respect timide avec ar-
deur extrême,
Perseverance au comble
du malheur
Dans sa Philis n'aimer
que Philis même,
Voila l'Amour; mais il
n'est qu'en mon cœur.

Lettre de Frontignan du 1. Aoust.

LE 24. JUILLET au matin, plusieurs vaisseaux ennemis parurent à la hauteur de Montpellier.

A six heures du soir ils debarquerent à Cette, village ouvert & sans défense: ils s'en emparerent.

Mr le Duc de Roquelaure se rendit à Frontignan avec Mr de Basville, & rassembla le peu de troupes dont il pouvoit dispo-

ſer, ſans dégarnir les Cevennes ni le Vivarez.

Il ne put avoir que trois Compagnies de Cavalerie; il ſe rendit à Meze ſur l'Etang de Thau où il empeſcha toutes les deſcentes que les ennemis vouloient y tenter à la faveur de l'Etang.

Mr le Duc de Noailles eſtoit campé au Boulou, ſix lieuës au delà de Perpignan.

Mr le Duc de Roquelaure luy dépeſcha un Courier pour luy demander du

ſecours ; mais les ennemis avoient cru ce ſecours impoſſible. On fait quelquefois l'impoſſible quand on veut, & qu'on ſçait prendre promptement le bon party.

Mr le Duc de Noailles arrange ſon projet, & prend la poſte en un inſtant. Il ſe fait ſuivre de ſi prés par 900. Chevaux, 1000. Grenadiers & 12. pieces de canon, dont 4. eſtoient de 24. livres de bales, qu'on dit dans le pays qu'on avoit veu une armée & du canon

qui couroient la poste.

Les 900. Chevaux estoient commandez par Mr le Marquis de Caylus, Maréchal de Camp.

Les 1000. Grenadiers estoient commandez par Mr de Planque, Brigadier.

Mr de Chastillon, & Mr d'Estaires, Maréchaux de Camp.

Mr d'Osseville, & Mr de Sandricourt, Brigadiers.

Mr de Bosselly, Mr le Comte de Noailles, & Mr

le Marquis de Noailles, Colonels, estoient de ce détachement.

Mr le Duc de Roquelaure & Mr le Duc de Noailles arrivez à Agde en mesme temps que les troupes, resolurent d'attaquer dans le moment ; à peine laissa-t'on quatre heures de repos aux troupes, aprés quoy on fut aux ennemis qu'on obligea de se retirer au Port de Cette. On les suivit le long de la plage nonobstant le grand feu des vaisseaux.

Dans le temps qu'ils se rembarquerent, on apperçut au haut de la montagne de Saint Clair six cens hommes qui furent attaquez si vivement par nos Dragons, qu'on en tua plusieurs ; & l'on fit prisonniers quelques Officiers & quatre-vingts soldats. Le reste fut poussé jusqu'à la mer où plusieurs se noyerent.

Ce qui suit est extrait d'une autre Relation.

Le reste des 600. hommes se sauva au Fort qui est au bout du Mole d'où les ennemis faisoient un grand feu. Ils estoient soustenus par le canon d'une Fregate qui estoit dans le port costé en travers, & de plusieurs vaisseaux.

L'Artillerie estant arrivée, on en fit trois batteries, & aprés avoir fait quelques décharges qui chasserent la Fregate du

port, les Grenadiers commandez par Mr d'Auzé, Capitaine au Regiment d'Artois, & soustenu par Mr de Planque, s'avancerent le long du Mole, & escaladerent le Fort où ils firent prisonniers deux Officiers & soixante & dix soldats.

On fit ensuite avancer à l'extremité du village une batterie qui obligea les ennemis à s'éloigner, & le 30. Juillet ils firent voile vers le Levant.

AVANTURE DE Mr POUJET.

L'Affaire de Cette a pensé nous couster un Juge de l'Amirauté ; voicy l'Avanture.

Mr Poujet, Juge de l'Amirauté fut intimidé par les ennemis qui l'obligerent à prester serment de fidelité à la

Reine Anne, & luy donnerent des Provisions nouvelles pour sa Charge. Ils le firent Magistrat Anglois, moyennant quoy il fut pillé tout le premier par préference, & il resta dans Cette jusqu'au jour du départ des ennemis.

En les voyant quitter prise, il crut pouvoir abjurer la Magi-

ſtrature Angloiſe. Il depeſcha un Payſan pour donner avis à nos Generaux de la retraite des ennemis. Ce Payſan fut ſurpris ſe gliſſant furtivement le long de la Plage. On l'arreſte comme un Eſpion ; on le menace. Ce pauvre Ruſte répond naïvement : *Je ne ſuis point un Eſpion, Meſſieurs, je ſuis un Cou-*

rier ; mais tu es à pied, luy dit on ; *N'importe, je suis le Courier du Juge de mon Village, puisque c'est luy qui m'envoye porter des avis.*

Sur cette déclaration My lord Norris envoya prendre Mr Poujet à Cette, & dés qu'il fut arrivé on luy déclara qu'on l'alloit condamner comme un Anglois qui trahit sa sou-

veraine. *Helas, Messieurs*, leur répondit-il, tout effrayé, *vous ne devez me condamner ni comme Anglois ni comme François, car je ne sçay plus ce que je suis.*

On ne luy tient pas de longs discours, & sans autre forme de procés on le déclare traistre : on le condamne : on va le faire pendre.

Pendant qu'on le diſpoſe à prendre ſon party de bonne grace ou à être pendu malgré luy, deux Officiers que nous avions faits priſonniers furent amenez à nos Generaux, qui leur faiſant une reception polie & gracieuſe, leur donnerent d'abord leur table pour priſon.

Aprés les y avoir te-

nus joyeusement captifs, on les renvoya sur leur parole; mais à condition qu'ils porteroient au Mylord les marques de leur captivité; c'est-à-dire force bouteilles du mesme vin dont ils avoient bu.

Ils partent avec cinq ou six hommes chargez de bon vin, sans compter celuy qu'ils

avoient dans la teſte, qui donnoit à leur marche un air de gayeté d'un tres-bon augure pour tous ceux qu'ils rencontroient.

Cette troupe gaillarde arriva fort à propos pour égayer un peu la ceremonie funeſte du pauvre Mr Poujet. Il préſentoit déja le col au ſacrificateur, & la victime alloit eſtre im-

molée en l'air, lorſque les Officiers parurent avec leur preſent bachique. En l'offrant au Mylord ils crierent, *grace, grace.* Le Dieu du vin ſolicita. Quel Juge pourroit eſtre infléxible à tant de bouteilles. Les Officiers y joignent un recit patetique de la reception que nos Generaux leur ont faite. Enfin le My-

lord attendry leur renvoye Mr Poujet avec un present de Biere excellente.

Ainsi pour deux Officiers & de bon vin, l'on nous donna en échange, un Juge & de la Biere. Nous y perdons; mais c'est la seule perte que nous ayons faite en forçant les ennemis à se rembarquer.

De Paris le 10. *Aoust.*

LE 10. AOUST, Mre Jean Paul Bignon, Abbé de S. Quentin, Conseiller d'Estat ordinaire, a pris possession du Doyenné de S. Germain l'Auxerrois, vacant par la mort de Mr l'Abbé Chapellier.

Le Mardy 22. Juillet, le Chapitre s'estant assemblé pour élire un nouveau Doyen, Mr l'Abbé Bignon a été élû.

Il a eu toutes les voix,

à ſon élection comme il a eu à ſa reception celles de tout Paris qui eſt venu en foule applaudir au choix du Chapitre.

Je n'ay plus rien à vous donner. Mon porte-feüille eſt vuide, & ma diſette eſt ſi grande dans ces commencements-cy, que je n'ay pas ſeulement reçu une Enigme. C'eſt l'eſſentiel pourtant ; c'eſt une

piece fondamentale. Depuis trente ans l'Enigme eſt le ſel atique du Mercure Galant, & le genre Enigmatique tient lieu de ſublime à bien des gens.

Les vrais ſçavants aiment à ſçavoir : les demi-ſçavants aiment à deviner, & ſe croyent plus ſçavants parce qu'ils devinent, que les autres ne le ſont

parce qu'ils ſçavent. Ils n'ont pas tant de tort qu'on croit. Il y a tant de ſciences, (ſans compter la Medecine,) où ſçavoir & deviner, c'eſt à peu prés la meſme choſe !

Revenons à l'Enigme : comment pourrois-je m'en paſſer icy ? J'ay oüi dire à une Provincialle exceſſivement ſpirituelle, *qu'un*

Mercure ſans Enigme ; c'eſtoit un Almanach ſans prédictions ; un Plaidoyer ſans citations latines, & une converſation ſans équivoques.

J'ay cru l'Enigme ſi neceſſaire, que n'en ayant point reçu de Province, j'ay taſché à en faire une moymeſme. C'eſt la premiere de ma vie : elle n'en ſera pas meilleure. Je

ne me ſens pas grand talent pour ces ſortes de productions obſcures. Je n'aime ni à reſver beaucoup ni à faire trop reſver les autres ; voicy mon Enigme tel qu'elle eſt.

ENIGME.

JE commande aux humains, & tout homme
est mon maistre
Ou du moins tout homme
peut l'estre.
Les Dieux exprés pour
moy bastirent un Palais;
J'habite un logement où je
n'entray jamais.
Dans un abysme on voit
l'endroit de ma naissance;

Dans mes tendres liens je
reste avec constance.
Comme Socrate, en ma
prison
Je suis libre, & suivant
quelquefois la raison,
Souvent ainsi qu'un fol
j'obéis au caprice
De la rage & de l'injustice.
De Calvin en public j'ay
soustenu l'erreur,
Lorsqu'un sçavant compositeur,

Du feu d'Enfer bravant
la rage,
A fait pour me flater un
dangereux ouvrage.
J'en suis Juge décisif,
Mon sentiment primitif
N'est point sujet à disputte.
Lorsque contre l'air je lutte,
Aux plus déterminez mes
mouvements font peur.
Sans me voir on m'entends
ainsi que le Tonnerre;

Mon Art réüssit mieux à
la Cour qu'à la guerre.
Aux Medecins sans
bruit j'anonce mon mal-
heur.
Du grand Nostradamus
maint-Centurie ancien-
ne
Dit qu'aucuns Animaux
mordants
Temeraires ou trequidants
Perdront leur libertez en
me donnant la mienne.

Je ne ſçay ſi l'Enigme eſt bonne ou mauvaiſe. Quoyqu'il en ſoit, inventer au beſoin une mauvaiſe Enigme eſt une faute plus pardonnable, que d'inventer de fauſſes nouvelles quand on n'en a plus de veritables à debiter. Pluſtoſt que de tomber dans ce dernier inconvenient,

je vais finir mon premier Mercure.

En finiſſant ſeroit-il bon de complimenter le public ? Non. S'il eſt mécontent, mon compliment ſera mal reçu, & ſupposé que le Public fuſt content le compliment ſeroit de trop.

Je prie ſeulement le Public de m'envoyer force bons Memoires, afin qu'eſtant bien in-

ſtruit par luy je puiſſe le bien inſtruire de ce qui ſe paſſe chez luy. S'il me donne peu de choſe, je luy donneray peu de choſe ; qu'il ne s'en prenne qu'à luy ſeul.

A l'égard de ce que je puis donner de mon fond, je ſeray tantoſt liberal, tantoſt avare, tantoſt pareſſeux, tantoſt laborieux, tantoſt

vif, tantoſt languiſſant. En un mot, je feray tantoſt bien, tantoſt mal: on n'eſt pas toûjours le meſme, & les Critiques ſont toûjours eux-meſmes; voilà le malheur.

A propos, avant que de commencer, j'eſtois en peine à qui je pourrois dédier mon Livre. Je ſuis encore dans le meſme embarras; pen-

ſons-y ſerieuſement . . .
. . . . . Dédier des Bagatelles aux Rois & aux Princes, il me paroiſt que c'eſt manquer de reſpect : le dédier à des particuliers qui ne vous en auront nulle obligation, c'eſt manquer de bon ſens ; ne le dédier à perſonne, c'eſt manquer aux formalitez. Que faire donc ? Offriray-je le fruit de

mes veilles à quelque Dame imaginaire cõme Don Quichotte offroit le fruit de ses Exploits à sa *Dulcinée* ? M'adresseray-je à quelque Dame *d'un rare merite, d'un esprit distingué, & qui soit extrêmement de mes Amies*? Non. Je dédie mon Livre au Public ; le Public a de l'esprit ; le Public a du merite, & je souhaite

qu'il ſoit de mes Amis.

Avant que de finir tout-à-fait, je joins mon *Errata* au Corps du Livre. Ceux qui en ſont trop ſeparez ſont rarement lûs, & j'ay envie qu'on liſe le mien ; je veux tout mettre à profit.

Quand je n'auray point de Matiere, je m'eſtendray ſur les *Errata*, ſur les Avis au

Lecteur, ſur la Table; que ſçay-je moy, juſqu'au Privilege, & à l'Approbation du Livre. Je commenteray tout, & pour allonger, je commenteray meſme juſqu'à mes Commentaires.

ERRATA.

La premiere faute que j'ay faite, c'eſt de me trop preſſer de faire imprimer ; mais tout le monde part pour les vacances. On me preſſe , on s'impatiente : on eſt affamé de Mercures ; on en manque depuis trois mois ; En-

ſin en voila un dont on m'arrache les dernieres feüilles avant qu'elles ſoient corrigées. On ne me donne pas ſeulement le loiſir de faire un *Errata* regulier pour y marquer les fautes en détail; mais j'avertis en general qu'on trouvera des mots impropres dans ma Proſe, de mauvaiſes rimes dans mes Vers, & des negligen-

ces de ſtile qui paroîront inſuportables aux Grammairiens puriſtes.

Outre les fautes d'impreſſion j'y reconnois quantité de fautes, d'agrément; & ſi j'ay manqué a vous plaire dans tous le cours de ce volume-cy, je vous en fais excuſe par forme d'*Errata*, vous promettant de me corri-

ger dans le Volume ſuivant. Si je manque à cette promeſſe, j'en demanderay excuſe encore dans l'*Errata* du ſecond, avec promeſſe de le mieux faire dans le troiſiéme. Ainſi d'*Errata* en *Errata*, de promeſſe en promeſſe, & de mois en mois, je ſouhaite pouvoir vous amuſer pendant quarante ans.

J'oubliois une faute

qui ſautera aux yeux de ceux qui critiquent le nombre des pages dans un Livre, & le nombre des lignes dans une page. Sans doute les Caracteres de l'impreſſion leur paroîtront d'une groſſeur enorme. Je leur repondray que pluſieurs perſonnes ont la vuë baſſe, j'ay fait attention a leur commodité ; mais encore

plus a la mienne à moy, car pouvoir aisément remplir un Livre avec peu d'ouvrage, c'eſt une commodité eſſentielle a un pareſſeux ; j'entens les Epiloqueurs. C'eſt une honte d'abreger malicieuſement un Livre par de gros Caracteres, par des *Alinea*, par de grands titres, par des pages vuides. Vous ou-

bliez encore une maniére d'abreger. C'eſt que je rendray mon Livre le moins ennuyeux que je pouray ; mais je ſouhaitte que le temps vous ennuye d'icy a la Touſſaints, car vous n'aurez qu'au mois de Novembre mon ſecond Mercure, je prens mes vacances afin de me mettre en état de pouvoir enſuite fournir

ma Cariere tous les mois exactement.

FIN.

A Paris le 1. *Septembre* 1710.

SUPPLEMENT.

J'ay promis ce Supplement, & j'en donneray un à la fin de chaque Mercure. L'usage m'en parois commode, car j'y pourray mettre generalement toutes les Nouvelles & tous les Avis qui me viendront sur la fin des

Mois. Vous aurez dans celuy-cy presque toutes les Nouvelles du mois d'Aoust que j'abrege le plus que je puis, estant surchargé de Nouvelles à cause des trois Mois en un, comme je l'ay déja dit. J'auray encore les Nouvelles de deux Mois en un, dans mon premier Mercure.

De Paris le 18. Juin.

LE 18. JUIN, Mlle de Rohan, fille de Mr le Duc de Rohan Chabot, & de Me la Duchesse de Rohan, a épousé Mr le Prince de Bergh.

De Versailles le 20. Juin.

LE 20. JUIN, on a reçu des Lettres de Bayone qui portoient qu'un Vaisseau venant de S. Jean de Luz y avoit amené une Fluste

Hollandoiſe venant de Surinam, chargée de Sucre, d'Indigo, de Cacao, & d'autres Marchandiſes, eſtimées cent mille Ecus.

De Paris le 24. Juin.

LE 24. JUIN, Monſieur le Cardinal de Noailles a eſté reçu Doyen d'Honneur de la Faculté de Droit de cette Univerſité.

De Madrid le 24. Juin.

LE 16. de ce mois le Roy d'Eſpagne ayant détaché Mr le Comte de Mahony, Lieutenant General; Don Pedro Ronquillo, Maréchal de Camp, & Mr le Comte de Montemar, Brigadier, les deux premiers ſe ſont emparez de Cervera & de Torra, & le dernier a enlevé aux Ennemis un Convoy de grains & de farine.

De Paris le 30. Juin.

LE 30. JUIN, Mr l'Archevesque d'Alby, fut reçu à l'Académie Françoise à la place de feu Mr l'Evesque de Nismes.

Il est de la Maison de Nesmond, & il estoit Evesque de Montauban quand il fut nommé à l'Archevesché d'Alby.

De Madrid le 15. Juillet.

LE 6. JUILLET, Mr le Baron de Huart, commandant un Détachement de l'armée du Roy d'Espagne, s'est emparé de la ville de Naval, poste important dans le Comté de Ribagorça.

Il a rompu ensuite aux Ennemis, le Pont de Medianos qui leur servoit de communication.

LA NUIT DU 7. AU 8. JUILLET, Don Juan de

Montenegro a pris par escalade la ville de Miranda de Duero sur les Portugais. C'est une grande Ville qui a de bonnes Tours, & une Citadelle. Les Habitants ont offert cent mille pistoles pour se racheter du pillage. La prise de cette place a donné lieu d'establir les contributions dans une bonne partie du Portugal.

De Paris le 26. Juillet.

LE .... JUILLET, le Roy a fait Lieutenant General de ses Armées, Mr de Brindelet, Colonel Suisse. Il s'est distingué au siege de Doüay.

Josse, Sieur de Brindelet, a esté Lieutenant-Colonel du Regiment Suisse de Stouppe en 1692. Il en fut fait Colonel en 1701. à la mort de Mr de Stouppe, Lieutenant General; il fut fait Brigadier en 1702. &

Maréchal de Camp en 1709.

De Paris le 28. Juillet.

LE 28. JUILLET, Mre Jean le Camus, Maiſtre des Requeſtes de l'Hoſtel, & Lieutenant Civil, eſt mort âgé de 74. ans.

De Verſailles le 6. Aouſt.

LE 6. AOUST, Mr Alamanno Salviati, Nonce Extraordinaire du Pape, eut ſon Audiance de Congé.

De Londres le 7. Aoust.

LE 6. AOUST, Mr Cresset nommé pour aller en qualité d'Envoyé d'Angleterre à la Cour d'Hanovre, est mort d'Apoplexie. Il estoit allé à Kensington pour prendre congé de la Reine Anne.

De Paris le 9. Aoust.

LE 9. AOUST, Mr le Duc d'Harcourt fut reçu Pair de France, au Parle-

ment, avec les ceremonies accouſtumées.

De Verſailles le 12. Aouſt.

LE 12. AOUST, Mr le Marquis de Lamberti Envoyé Extraordinaire de Monſieur le Duc de Lorraine, a eu ſa premiere Audiance publique du Roy, & des Princes & Princeſſes de la Famille Royale, qu'il complimenta ſur le Mariage de Monſeigneur le Duc de Berry. Il eſtoit accompagné de Mr de Bar-

rois, aussi Envoyé Extraordinaire de Monsieur le Duc de Lorraine.

De Versailles le 13. Aoust.

LE 13. AOUST, les Députez des Estats de Languedoc ont eu Audiance du Roy. Ils furent presentez par Mr. le Duc du Maine, Gouverneur de la Province, & par Mr le Marquis de la Vrilliere, Secretaire d'Estat, & conduits par Mr des Granges, Maistre des Ceremonies.

Les Députez estoient Mr l'Evesque de Montauban, qui porta la parole; Mr le Vicomte de Polignac; Mr de Bonnefons, Lieutenant du Maire de Lodeve; Mr de Vermale, Maire de Joyeuse; Mr Joubert, Syndic de la Province, & Mr Pennautier, Tresorier.

De Paris le 15. Aoust.

LE 15. AOUST, Feste de l'Assomption de la Vierge, on a fait la Procession

de l'Eglise Metropolitaine.

Les Compagnies Superieures, Mr le Prevost des Marchands, les Echevins & le Corps de Ville s'y trouverent.

L'élection de deux nouveaux Echevins a esté faite le lendemain.

Mr Bignon a esté continué Prevost des Marchands.

Mr Hazon, Quartinier

Et Mr Brillon, Avocat en Parlement, ont esté élûs Echevins.

De Versailles le 17. Aoust.

LE 17. AOUST, le Roy a donné l'Abbaye du Mas-Garnier à Mr l'Evesque de Soissons.

LE 17. AOUST, le Roy a donné l'Abbaye de Montier S. Jean à Mr l'Abbé de Maulevrier, Aumosnier de Sa Majesté.

LE 17. AOUST, le Roy a donné l'Abbaye de Chalivoy à Mr l'Abbé de Goazanvot, Chapelain de Sa Majesté.

LE 17. AOUST, le Roy a donné l'Abbaye de Bertancourt à Mr de Mouchy, Religieuse de la mesme Abbaye.

Dans la précedente promotion, le Roy donna l'Abbaye de S. Eusebe à Mr l'Abbé Despinouze, Député de l'Assemblée du Clergé.

De Versailles le 18. Aoust.

LE 18. AOUST, les nouveaux Echevins ont presté serment entre les

mains du Roy. Le Scrutin estoit porté par Mr de Fourqueux, Conseiller au Parlement. Ils ont salué ensuite les Princes & les Princesses de la Famille Royale.

De Versailles le 19. Aoust.

LE 19. AOUST, Mr Agostino Cusani, Nonce ordinaire du Pape, a eu Audiance particuliere du Roy.

LE 19. AOUST, Mr le Marquis de Lamberty, En-

voyé Extraordinaire de Monſieur le Duc de Lorraine a eu ſon Audiance de Congé du Roy, & des Princes & Princeſſes de la Famille Royale.

LE 19. AOUST, Mr le Comte de Bardy, Envoyé Extraordinaire du Grand Duc de Toſcane a eu Audiance particuliere du Roy.

De Paris le 20. Aouſt.

LE 20. AOUST, Mre Charles Bernardin Gigault, Marquis de Bel-

fons, eſt mort agé de 25. ans. Il étoit Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, & Gouverneur du Chaſteau de Vincennes.

Ce Gouvernement a été donné a Mr. le Marquis du Chaſtelet, à la Charge d'une Penſion de 4000. Livres pendant 10. ans pour le fils de Mr. de Belfons. Le Roy s'eſt reſervé la nomination à la Lieutenance de Roy, qui apartenoit cy-devant au Gouverneur.

Le Pere de Mr. du Cha-

ſtelet a été Grand Mare-
chal de Loraine.

De Paris le 25. Aouſt.

LE 25. AOUST. Meſ-
ſieurs de l'Academie Fran-
çoiſe ont celebré la Feſte
de S. Loüis dans l'Egliſe
de S. Thomas du Louvre.
La Meſſe a été celebrée
par Mr. l'ancien Eveſque
d'Avranches, & le Pane-
gyrique du Saint a été pro-
noncé par Mr l'Abbé du
Buiſſon.

LE 25. AOUST, Meſ-

ſieurs de l'Academie Royale des Sciences, & Meſſieurs de l'Academie Royale des Medailles & Inſcriptions, ont celebré la Feſte de S. Loüis dans l'Egliſe des Prêtres de l'Oratoire.

Le Panegyrique du S. a été prononcé par le Pere Poiſſon Cordelier.

AVIS.

A ceux qui envoyeront des Memoires.

On prie ceux qui envoyeront des Memoires d'obſerver que les noms propres ſoient bien liſibles, & de ne pas oublier d'affranchir le port des paquets. Ils les adreſſeront à Mr DU FRESNY, au Bureau du Mercure Galant, ruë Saint

Thomas du Louvre, vis à-vis l'Hôtel d'Uzés.

AUTRE AVIS.

On ne vendra les Mercures reliez en veau que 30. ſols, au-lieu de 38. & ceux qui ſeront brochez, que 25. ſols. On les donnera à meilleur compte que les precedents, parce qu'ils ne ſeront pas ſi gros.

AVIS.

Pour placer les Figures.

L'air qui comence par *Des Climats* & qui continuë par *froid & malin* doit regarder lā page 75.

Celuy qui commence par *Un sot.* & qui continuë par *& moy je dis* doit regarder la page 144.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancellier le *Mercure Galant* des mois de Juin, Juillet & Août à Paris ce troiſiéme Septembre 1710. CAPON.

TABLE.

Preface.
Placet au Roy.
Mercure & Apollon.
Commencement du Mercure Galant. 1
Lettre d'un Provincial. 5
Loüanges. 8
Digression sur les Nouvelles. 13
Nouvelles de Juin. 17
L'honneur, Fable. 31
Nouvelles de Juillet. 37
Genealogies. 38
Mariage de Monseigneur le Duc de Berry. 50
Lettres d'Appanage. 58
Specifique. 72
Emulation. 79
Cornaline antique. 81

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Transitions. 85
Ode Anacreontique. 86
Monseigneur le Duc de Bourgogne. 92
Repas d'excuses, de souhaits, & de promesses. 95
Auteurs. 100
Bouts rimez. 104
Questions. 106
Auteurs. 109
Nouvelle experience sur le Vitriol. 116
Autres Nouvelles de Juillet. 121
Autres nouvelles de Juillet. 169.
Dates. 181
Clergé. 186
Avis qu'on donne à l'Auteur. 196
Reflexion sur cet Avis. 198
Le nouvel Anacreon, Ode. 205

Madrigal. 212
Autre Madrigal. 215
Lettre de Frontignan. 217
Extrait d'une autre Lettre. 222
Avanture de Mr Poujet. 235
Enigme. 241
Compliment au Public. 246
Dedicace du Mercure. 248
Errata. 253
Supplement. 261

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenants nos Cours de Parlements, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Ayant choisi Nôtre tres-cher, & bien amé CHARLES DU FRESNY, Sieur de Riviere, Nôtre Valet de Chambre ordinaire ; pour continuer de faire le Recuëil de plusieurs nouvelles, Relations, & Histoires ; & le faire imprimer sous le titre de Mercure Galant ; il Nous a trés-humblement fait supplier de lui vouloir accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires. A CES CAUSES Nous lui avons permis & permettons, par ces Presentes, de faire Imprimer le Livre intitulé LE MERCURE GALANT, *Contenant plusieurs Nouvelles, Relations, Histoires, & generalement tout ce qui dépend dudit Livre, & qu'on a coutûme d'y mettre depuis trente ans*, en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon lui semblera, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra choisir,

& de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, pendant le temps de trois années consecutives à compter du jour de la datte des Presentes ; Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'Impressions Etrangeres en aucun lieu de nôtre obéïssance, & à tous Imprimeurs, Libraires, & Colporteurs, & tous autres de faire Imprimer, vendre, & débiter, & contrefaire ledit Livre, ni Graver aucunes Planches servant à l'ornement d'icelui, ni même de le donner à lire pendant ledit temps sous quelque pretexte que ce soit, sans la permission expresse, & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits ; de six mil livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, un tiers au Dénonciateur, & l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens dommages & interrests à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois du jour & datte d'icelles ; que l'impression dudit Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, & ce conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exem-

plaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre trés-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur PHELIPPEAUX, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité desdites Presentes, du contenu desquelles, Vous MANDONS, & enjoignons de faire joüir & user ledit sieur Exposant, ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit causé aucun trouble, ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Presentes qui sera Imprimée au commencement, ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour bien, & duëment signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au Premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution des Presentes tous Actes requis, & necessaires sans autres permissions, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le trente-uniéme jour d'Août, l'an de grace mil sept cent dix, & de nôtre Regne le soixante huit. Par le Roy en son Conseil. *Signé*, DE VANOLLES.

Registré sur le Registre num. 3. *de la Communauté des Imprimeurs & Libraires*

de Paris, page 63. num. 36. *conformément aux Reglements, & notamment à l'Arrest du* 13. *Août* 1703. *A Paris, ce* 2. *Septembre* 1710. Signé, P. DE LAUNAY, *Syndic.*